



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice..... 33
Présents 28
Représentés..... 4
Absent 1

Séance n° 1

DELIBERATION N° 2022DEL-FIN-01

Le 17 février 2022 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en en salle Joséphine Baker, 4 rue du Stade à Chevilly-Larue, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 11 février 2022.

Sont présents :

Stéphanie DAUMIN, Barbara LORAND-PIERRE, Laurent TAUPIN, Hermine RIGAUD, Patrick BLAS, Hadi ISSAHNANE, Philippe KOMOROWSKI, Renaud ROUX, Régine BOIVIN, Michel JOLIVET, Olivier LAVERDURE, Jean-Roch COGNET, Alain PETRISSANS, Matthias DESCHAMPS, Amel MATOUK, Boukouya FOFANA, Noélie ODONNAT, Brice LE ROUX, Nathalie CHARDAIRE, Sylvain MAILLER, Paule ABOUDARAM, Safia RIZOUG, Yacine LADJICI, Geneviève GLIOZZO, Alain FRYDMAN, Beverly ZEHIA, Sylvie DUBY et Stéphane DA SILVA.

Absentes ayant donné procuration :

Nathalie TCHENQUELA-GRYMONPREZ représentée par Hadi ISSAHNANE ;
Murielle DESMET représentée par Patrick BLAS ;
Armelle DAPRA représentée par Alain PETRISSANS ;
Marie FRANCOIS représentée par Barbara LORAND-PIERRE ;

Absente n'ayant pas donné procuration :

Nora LAMRAOUI-BOUDON ;

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Alain PETRISSANS est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, et notamment ses articles 106 et 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 portant sur le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires ;

Considérant l'obligation pour les villes de présenter devant leur assemblée délibérante et ce dans le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif un « Rapport d'Orientations Budgétaires » (ROB) ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme la Maire ;
Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Article 1er : Prend acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2022.

Article 2 : Prend acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits.

Madame la Maire,
Stéphanie Daumin,

Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le **22.FEV.2022**
et sa publication le **22.FEV.2022**





**I.
DIRECTION GENERALE DES SERVICES**

Fax : 01 49 78 01 36
Réf :

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 FEVRIER 2022**

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : 1.1 Rapport d'orientations budgétaires 2022

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales prévoit que le débat d'orientation budgétaire s'effectue sur la base d'un rapport qui précise les orientations budgétaires de la collectivité pour l'exercice 2022 et informe sur sa situation.

Ce débat d'orientation budgétaire représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Dans un délai de 2 mois qui précède l'examen du budget, le maire présente au conseil municipal, un rapport sur :

- les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement en précisant les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune, la Métropole du Grand Paris et le territoire Grand Orly Seine Bièvre.
- les engagements pluriannuels envisagés : programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses.
- la structure et la gestion de la dette contractée, les perspectives pour le projet de budget, en précisant le profil de dette visé pour l'exercice.

De plus, pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Depuis la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (LFPF), les objectifs d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et du besoin de financement doivent également figurés.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du code général des collectivités territoriales. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'élaboration du budget primitif 2022 se réalise sous le pilotage de l'équipe municipale avec l'appui des services communaux et en concertation avec les représentants des associations.

CONTENU

I - UN CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ENCORE MARQUE PAR LA PANDEMIE

- 1.1- **R**ebond de l'économie mondiale malgré des répliques épidémiques
- 1.2- **Z**one euro : une reprise plus tardive mais solide
- 1.3- **L**es inégalités mondiales se creusent
- 1.4- **L**a situation en France : vers un retour à la normale de l'activité économique

II - UN CONTEXTE NATIONAL QUI ACTE LA FIN DU « QUOI QU'IL EN COÛTE »

- 2.1- **I**mpôts, croissance, dette ...
- 2.2- **B**udget 2022 : un budget « insincère » ? – les réserves du HCFP
- 2.3- **L**es collectivités locales échappent pour le moment à un tour de vis
- 2.4- **L**e bloc communal attendu en soutien de la relance (CRTE)
- 2.5- **L**es grands équilibres du budget de l'Etat pour 2022

III - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES

- 3.1- **N**ouvelle dégradation de l'épargne et recours grandissant à l'emprunt en 2021
- 3.2- **L**es mesures du PLF 2022 intéressant les collectivités locales
- 3.3- **C**hevilly-Larue – TRAJECTOIRE des finances communales
- 3.4- **MGP**, **EPT** et **C**ommunes, des mécanismes complexes sans moyens nouveaux
- 3.5- **F**ocus sur les dépenses de personnel
- 3.6- **L**e plan pluriannuel d'investissement

IV - LES ORIENTATIONS MUNICIPALES : MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SERVICE PUBLIC POUR PRESERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES CHEVILLAIS

- 4.1- **P**etite enfance, Enfance, Jeunesse : prendre soin, éveiller, éduquer, développer les talents
- 4.2- **S**olidarité, santé, prévention : la commune comme bouclier social
- 4.3- **V**ie associative, sportive et culturelle : faire battre le cœur de Chevilly-Larue
- 4.4- **O**ffrir un cadre de vie durable, respectueux de l'identité de la commune
- 4.5- **A**ccélérer la transition écologique
- 4.6- **U**n projet sécurité et tranquillité publiques pour favoriser le vivre ensemble
- 4.7- **F**avoriser le commerce local, l'attractivité économique et l'emploi des Chevillais
- 4.8- **D**écider avec les Chevillais

I - UN CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ENCORE MARQUE PAR LA PANDEMIE

1.1- Rebond de l'économie mondiale malgré des répliques épidémiques

Après le repli généralisé du PIB à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de Covid-19 au 1^{er} trimestre 2020, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique. Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis qui ont débuté très rapidement leur campagne de vaccination en 2021 et qui avaient pris des mesures moins restrictives que l'Europe au prix d'une mortalité plus élevée ont redémarré plus vite que le reste du monde.

L'Europe a peiné à repartir malgré des plans de soutien budgétaires importants mais peut-être plus hétérogènes. La Chine enfin a largement dépassé son niveau pré-pandémie même si son taux de croissance serait plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise : la remontée du prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second semestre, des pénuries de biens intermédiaires comme les semi-conducteurs limitant certaines productions industrielles, une désorganisation des chaînes logistiques et des pénuries de main d'œuvre dans les secteurs du transport, de la restauration... Le niveau de PIB antérieur à la pandémie devrait être retrouvé dans la plupart des grandes économies entre la fin de cette année et le premier semestre 2022.

Après -2,8% en 2020, la croissance mondiale rebondirait de +5,7% en 2021 puis ralentirait à +4% en 2022.

Actualisation des data macro éco début de semaine prochaine (j'attends retour de NATIXIS).

1.2- Zone euro : une reprise plus tardive mais solide

Les confinements plus longs et plus stricts en zone euro ont fait que la croissance a redémarré plus tardivement au T2 par rapport aux Etats-Unis. Elle a conservé un rythme soutenu au T3 à +2,2% T/T contre +2,1% au T2.

Le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement en même temps que s'est opérée la hausse de la couverture vaccinale. Les services ont rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. De son côté, l'industrie européenne a engrangé des commandes importantes mais contrariées par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les goulets d'étranglement et une hausse des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation qui s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1% en zone euro en octobre contre 0,9% en janvier).

En ce qui concerne les politiques monétaires, les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes depuis le début de cette année. Néanmoins, l'accélération de l'inflation dans un contexte de reprise économique a contraint la FED à réduire ses achats nets d'actifs dès le mois de novembre. La BoE (bank of England) et BoC (Bank of Canada) ont poursuivi leur tapering (ie : la sortie des politiques accommodantes). En parallèle, la BCE s'est différenciée en maintenant un statu quo dans sa politique arguant que les facteurs à l'origine de l'inflation devraient se dissiper au cours des prochains mois ; ça ne l'a pas empêché de réduire toutefois le rythme de ses achats nets d'actifs au T3 dans le cadre du PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme).

Les conditions financières demeurent historiquement très favorables. En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1% (après -6,5% en 2020) puis devrait ralentir en 2022 à 4,1%.

1.3- Les inégalités mondiales se creusent

Le rapport Oxfam publié en janvier 2022 met en évidence l'impact négatif de la pandémie sur les inégalités sociales dans le monde.

Depuis le début de la pandémie, le monde compte un nouveau milliardaire toutes les 26 heures. Les 10 hommes les plus riches du monde ont vu leur fortune doubler, alors que 99% de l'humanité a des revenus moins importants que prévu à cause de la COVID-19. Parallèlement, quelque 17 millions de personnes sont mortes à cause de la COVID-19, un bilan humain sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Loin d'être déconnectées, ces problématiques participent toutes d'un même malaise plus profond. Les inégalités économiques rendent la pandémie plus mortelle, plus longue et plus préjudiciable pour les moyens de subsistance.

Les inégalités extrêmes provoquées par les monopoles pharmaceutiques qui restreignent artificiellement l'approvisionnement et la distribution des vaccins contre la COVID-19 ont coûté la vie à des millions de personnes dans les pays où l'accès aux vaccins est limité. Aujourd'hui, des milliards de personnes ne sont pas protégées contre le virus et n'ont pas accès aux vaccins et aux traitements, tandis que les populations du monde entier, y compris celles des pays riches qui sont déjà vaccinées, sont également confrontées aux risques découlant de l'émergence de nouveaux variants mortels.

Plusieurs institutions comme le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale, le Crédit Suisse et le Forum économique mondial estiment que la pandémie va provoquer une flambée des inégalités dans les pays du monde entier. Jusqu'à présent, la pandémie a fait reculer de plus d'une génération l'horizon pour atteindre la parité, passant de 99,5 à 135,6 ans.

Les inégalités entre les pays se creusent également du fait que les monopoles pharmaceutiques privent de nombreux pays pauvres des vaccins contre la COVID-19, mais aussi à cause de la détérioration de la viabilité de leur dette et (dans plus de 100 pays) de la réduction des dépenses sociales.

1.4- La situation en France : vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré la 4^{ème} vague épidémique, l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. Aidé par la progression de la vaccination contre le Covid-19, la plupart des restrictions sanitaires ont été levées entre mai et juin 2021, permettant la reprise de l'activité en France. La croissance du PIB a été quasi-nulle au T1, puis de +1,3% au T2 et de +3% au T3. Au T3 2021, le PIB s'est ainsi situé à 0,1% sous son niveau d'avant crise sanitaire (T4 2019). T4 2021 ?

Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure (consommation des ménages de +5% T/T au T3 2021 générant 2,5 points à la croissance du PIB ce trimestre, consommation publique (+3% T/T) et commerce extérieur en progression au T3). L'investissement a en revanche très légèrement baissé (-0,1% T/T au T3 2021).

Dans ce contexte, le consensus des économistes (Insee, Natixis..) anticipe une croissance de +1% au T4 2021 et un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique d'ici la fin de l'année 2021. Le rythme de vaccination, les chaînes de valeurs mondiales, les difficultés d'approvisionnement sont autant de points de vigilance qui peuvent affecter le niveau de l'activité des prochains mois.

Néanmoins, la 5^{ème} vague du variant Delta et le rapide développement d'Omicron risquent de compliquer l'atterrissage 2021 et de contrarier l'acquis de croissance sur 2022. A la fin de décembre 2021, l'Insee a revisité ses estimations et prévisions ; les 2 premiers trimestres T1 et T2 2022 pourraient croître de respectivement +0,4% et 0,5% portant l'acquis de croissance à 3% fin juin 2022. Ce qui est certain, c'est que le dynamisme marqué de l'excellente fin d'année va progressivement s'étioler. En effet, le violent rebond 2021 est pour une part le contre-choc positif de la dramatique contraction de l'activité en 2020 due aux confinements successifs. Le consensus reste donc sur une cible de +4% en 2022 puis +1,8% en 2023 (retour peu ou prou vers la croissance dite potentielle).

1.4-1 [Onde de choc amortie sur le marché du travail](#)

Sur le marché du travail, l'impact de la pandémie semble avoir été absorbé. 438 000 emplois ont été créés au S1 2021 permettant à l'emploi salarié de dépasser son niveau pré-pandémique dès juin 2021. 222 000 emplois salariés auraient été créés entre fin 2019 et mi 2021, contre 270 000 par an en moyenne entre 2015 et 2019 (source : Natixis).

Du coup, des difficultés de recrutement se font jour puisque selon un sondage de l'Insee, plus de 40% des entreprises dans l'industrie française avaient du mal à recruter en août 2021. Dans le bâtiment, cette tendance est encore plus forte puisque 72% des entreprises disaient rencontrer de difficultés en juillet 2021.

Cette situation a de paradoxal que le taux de chômage reste relativement élevé ; les explications sont à rechercher dans les caractéristiques de la crise du covid-19 avec :

- 1/l'interruption soudaine des activités économiques,
- 2/le maintien de dispositifs de chômage partiel,
- 3/les difficultés de remobilisation de la main d'œuvre.

Si le nombre de chômeurs a reculé moins que le nombre d'emploi créés, c'est aussi que la population active a continué de croître depuis 2019 (+373 000 français).

1.4-2 [Une inflation transitoire qui dure](#)

Après un épisode de baisse l'année dernière, de 1,5% en janvier 2020 à un plus bas de 0% en décembre, l'inflation IPC (Indice des prix à la consommation) a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6% en octobre 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée en octobre (1,5 point), le cours du Brent étant passé de 19\$ en avril 2020 à 84\$ en octobre 2021. La hausse des prix du gaz et des carburants pour véhicules personnels a aussi joué un rôle important dans l'accélération de l'inflation.

Un rattrapage des prix dans les services les plus durement touchés par les restrictions sanitaires, la demande de certains biens manufacturés alors que l'offre a été pénalisée par des pénuries de biens intermédiaires ont ainsi contribué positivement à l'inflation IPC depuis le mois d'août 2021.

Si l'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était précédemment anticipé, son caractère transitoire n'est pour autant pas remis en question. Toutefois, il convient de noter que les incertitudes concernant les pénuries de certains biens intermédiaires, le niveau élevé des prix du gaz cet hiver, les risques de nouvelles ruptures des approvisionnements en cas de nouveaux confinements rendent les projections d'inflation plus incertaines et font peser un biais haussier sur les prévisions. L'inflation s'est hissée à 2,8% fin 2021 et les prévisions montrent qu'elle pourrait rester sur un « plateau » puis revenir vers 2% en 2023 sous l'hypothèse d'un baril d'or noir à 75\$ et d'une stabilité des cours des matières premières ; le scénario retenu par l'Insee dans sa dernière note de conjoncture serait que « ...la contribution de l'énergie [à l'inflation] diminuerait tandis que celle des produits manufacturés augmenterait, reflétant avec retard la très vive hausse des prix de production de l'industrie (+14% sur un an en octobre 2021)... » La composante énergie de l'inflation serait ainsi remplacée par une inflation issue de la production (boucle salaires-prix notamment).

Si l'on retire la partie la plus volatile (énergie et alimentation), aucun signe de tension à ce jour n'est perceptible sur le marché du travail qui pourrait conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix (appelée boucle prix-salaires).

La conséquence sur 2021 d'une telle poussée de l'inflation est un déficit commercial record (9,7Md€) en novembre selon les chiffres publiés par les Douanes, la France subissant de plein fouet le renchérissement de ses importations ; un élément spécifique est venu se greffer, une météo hivernale et la mise à l'arrêt forcé de plusieurs réacteurs nucléaires faissant que la France s'est retrouvée en position d'importatrice nette d'électricité en novembre.

La conséquence sur les 12 derniers mois sur le quotidien des Français se traduit selon l'IRI (Institut de recherche et d'innovation) par des augmentations des denrées alimentaires, du prix des pâtes de +9,44% (poussé par la hausse du blé dur), des desserts et pâtes surgelées de +4,11%, des fruits secs de +4,6% ou encore du maïs en conserve de +3% ; dans le même temps, les produits d'hygiène sont plutôt orientés à la baisse, les couches ont baissé de -3,3%, les gels douche de -2,84% et les lessives généralistes de -2%.

a- Des entreprises qui se portent bienaidées par 5 années de cadeaux fiscaux sans contrepartie :

Les résultats des entreprises françaises sont bons. Dopé par les flots de liquidités et les plans de relance, le CAC 40 a même atteint son plus haut niveau depuis vingt et un ans.

Les mesures de soutien mise en place par le gouvernement pendant la crise (Fond de solidarité, prise en charge du chômage partiel, prêts garantis par l'Etat) ont très certainement protégé les entreprises françaises. Ces mesures de soutien aux entreprises se sont ajoutées à la politique structurelle mise en place depuis le début de la législature par le gouvernement : baisse de l'impôt sur les sociétés, passé de 28% en 2020 à 26,5% en 2021, baisse de l'IS de 33,3% à 25%, baisse de la fiscalité sur le capital (remplacement de l'ISF par l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) et sur le revenu (mise en place d'une flat tax (prélèvement forfaitaire unique, PFU), et avant cela sous François Hollande, pacte de responsabilité et de croissance, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui avaient déjà baissé les cotisations des entreprises.

En conséquence, les faillites d'entreprises n'ont jamais été aussi faibles selon les chiffres publiés par la Banque de France. Dans le détail, la Banque de France a comptabilisé l'an dernier 27 285 défaillances , soit 12,7% de moins qu'en 2020. Ce recul s'observe pour la plupart des catégories d'entreprises et des secteurs, y compris ceux les plus touchés par les mesures sanitaires, comme l'hébergement-restauration (-38%). A l'opposé, elles ont augmenté dans l'agriculture et les conseils ou services aux entreprises.

Selon l'assureur crédit Euler-Hermès, l'économie va se normaliser et avec elle, les défaillances d'entreprises vont reprendre (40 000 défaillances attendues pour 2022).

Enfin, ultime étape, grâce au soutien de la BCE favorisant de nouvelles marges budgétaires, le gouvernement a commencé à baisser les impôts de production.

Selon les chiffres compilés par Vernimmen.net, le taux de distribution aux actionnaires du CAC 40 en 2021 a frôlé les 100 %. Les entreprises du CAC 40 ont rendu aux actionnaires près de 70 milliards d'euros en 2021, sous la forme de dividendes ou de rachat d'actions. Soit une hausse de 15% par rapport au précédent record historique de 2007. Les rachats d'actions atteignent des montants sans précédent. De quoi raviver le débat croissant sur le partage de la valeur dans une phase de redémarrage rapide de la machine économique, largement soutenue par les politiques budgétaires et monétaires.

b- En parallèle, un pouvoir d'achat des ménages qui se dégrade et des inégalités sociales qui se creusent

Pour la première fois de l'Histoire, les inégalités ont augmenté simultanément dans la quasi-totalité des pays du monde en raison de la pandémie de Covid-19 et de ses impacts. En France, selon les associations caritatives, ce n'est pas moins d'un million de personnes qui auraient basculé dans la pauvreté à cause de la pandémie. Une tendance sans précédent, illustrée par des chiffres alarmants : en 2020, jusqu'à 7 millions de personnes auraient eu recours à l'aide alimentaire, soit près de 10% de la population française selon les derniers chiffres du Secours Catholique (novembre 2021). En 2008, on comptait moins de 3 millions de bénéficiaires. Autres signaux forts : le nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) a fortement augmenté depuis le début de la crise sanitaire, tout comme le nombre d'inscrits à Pôle Emploi.

Comme le met en lumière le rapport d'Oxfam « Le virus des inégalités », l'évolution de l'épargne des Français.es est également un indicateur important des inégalités qui sont à l'œuvre. Selon une étude du Conseil d'Analyse Economique, les 20% des Français.es les plus pauvres ont vu leur épargne diminuer de

près de 2 milliards d'euros pendant le premier confinement, tandis que les 10% les plus riches voyaient leur fortune augmenter de plus de 25 milliards d'euros.

c- Des dépenses toujours expansionnistes malgré la reprise

Les finances publiques devraient retrouver une trajectoire plus soutenable à partir de 2022, le Projet de Loi de Finances indiquant un déficit de 8,1% du PIB en 2021 puis 5% en 2022 après avoir connu un plus haut de 9,4% en 2020. Le gouvernement mise davantage sur la conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses ou d'augmentation des recettes pour réduire les déséquilibres des finances publiques.

La viabilité des finances publiques dépendra donc du moteur de la consommation des ménages, celle-ci pouvant être remise en cause par une inflation plus élevée qu'attendu et un marché du travail moins dynamique qu'attendu qui réduirait les revenus d'activité.

d- Des investissements publics de long-terme avec France 2030

Alors qu'il ne figurait pas au PLF 2022 du 22 septembre dernier, le plan d'investissement France 2030 réparti en 10 objectifs a été dévoilé le 12 octobre ; 30Md€ devraient être dépensés sur 5 ans pour « booster » l'industrie française (les secteurs visés : énergie, transports du futur, alimentation, santé, culture, espaces et fonds marins...).

II - UN CONTEXTE NATIONAL QUI ACTE LA FIN DU « QUOI QU'IL EN COÛTE »

2.1- Impôts, croissance, dette ...

2.1-1 Dix chiffres clés

Dans son projet de loi de finances pour 2022, le dernier du quinquennat Macron, le gouvernement table sur un budget « de relance et d'investissement » pour soutenir la croissance économique en sortie de crise du COVID-19. Le projet de loi de finances 2022 table sur une croissance forte pour financer une hausse des dépenses, tout en commençant à réduire le déficit public. Ce projet a par ailleurs reçu un accueil mitigé du HCFP (Haut Conseil des Finances Publiques), pointant notamment la non-inscription de mesures d'ampleur s'agissant du plan d'investissement ou encore du revenu d'engagement pour les jeunes pour ne parler que des plus emblématiques.

- Une croissance économique de +4%

Après un fort rebond avec une croissance qui devrait se situer au-delà de +6% en 2021 selon l'Insee qui fait suite à un plongeon de -8% en 2020, Bercy reste optimiste pour 2022, celle-ci devant être portée par la consommation des ménages en forte augmentation après des mesures sanitaires ayant annihilé cette dernière.

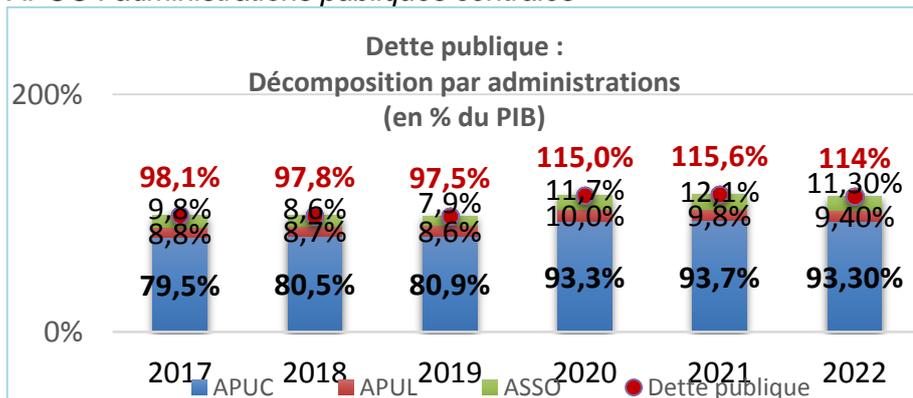
- Un déficit public de -4,8%

Comme indiqué ci-dessus, le gouvernement se veut également optimiste sur l'amélioration de la situation des finances publiques, après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire. En 2022, le déficit public devrait diminuer nettement à -4,8% du produit intérieur brut (PIB), après -8,4% en 2021 et -9,1% en 2020. La France peut compter sur la mansuétude de la Commission européenne ; en effet, les règles du Pacte de croissance et de stabilité sont encore suspendues pour l'an prochain, le commissaire à l'Économie et la présidente de la Commission ayant pointé la nécessité de ne pas casser la reprise et de continuer à investir. Les erreurs du début des années 2010 sont dans toutes les têtes quand l'absence d'inflexion dans les mesures d'austérité budgétaire avait brisé le rebond consécutif à la crise financière de 2008. Même si une réforme du Pacte de stabilité pour rendre les critères plus pragmatiques est « dans les tuyaux », il existe un large consensus sur les besoins d'investissements publics massifs de l'UE pour mener à bien la décarbonation et la digitalisation des économies du continent.

- Un taux d'endettement de 114%

Conséquence de la diminution du déficit public, le ratio dette publique/PIB devrait lui aussi s'infléchir légèrement. Les estimations donnent un ratio de 116% du PIB en 2021 puis 114% en 2022. Ce retour progressif à la normale s'explique en particulier par la baisse du volume des dépenses publiques de -3,5% sous l'effet de la sortie progressive des mesures d'urgence.

APUC : administrations publiques centrales



APUL : administrations publiques locales ASSO : administrations de sécurité sociale

- Une absorption symbolique de 6% de la dette « Covid »

Pour rembourser la « dette Covid » sans que cela n'ait de réelles implications économiques, Bercy a décidé d'affecter symboliquement tous les ans une partie des recettes au remboursement de la dette héritée de la crise sanitaire, censé être achevé en 2042. En 2022, cela représentera 1,9Md€, à comparer aux 165Md€ de dette Covid.

- Le taux de prélèvements obligatoires stable à 43,5%

En 2022, le taux de prélèvements obligatoires devrait s'établir comme en 2021 à 43,5% du PIB, versus 45,1% historiquement, une baisse répartie entre les entreprises et les ménages au travers notamment de la baisse des impôts de production pour les premiers et la suppression de la taxe d'habitation pour les seconds, deux ressources dont les conséquences intéressent au premier chef, les collectivités locales.

vi/ Une rallonge pour les ministères régaliens Défense, Intérieur et Justice.

Elle sera de 1,7Md€ pour la Défense, de 1,4Md€ pour l'Intérieur et de 0,7Md€ pour la Justice. Dans le détail pour ce qui est de la Défense, 800M€ seront consacrés aux programmes d'armement et d'entretien des matériels, 600M€ à l'acquisition de matériels « à hauteur d'homme », notamment de nouveaux treillis.

- La culture – en augmentation

Une fréquentation en berne, au plus bas dans les grands établissements publics, un spectacle vivant qui peine à repartir, autant de signaux négatifs que le projet de loi de finances pour 2022 essaie de prendre en compte au travers d'une hausse de +7,5% du budget par rapport à 2021 à 4Md€, les crédits à la création artistique s'élevant à 0,9Md€ (+5,6%), toutefois très en deçà des budgets les plus ambitieux des années 1980.

- L'éducation – une augmentation qui masque les insuffisances

L'augmentation du budget de l'Education nationale (+1,6Md€) doit financer les revalorisations des enseignants déjà annoncées ainsi que la réduction du nombre d'élèves par classe (dédoublage des classes de grande section de maternelle). Mais aucune hausse d'effectifs et des moyens d'enseignement n'est réellement programmée, après deux années très fortement impactées par la pandémie.

- Seulement 200M€ pour le « plan d'urgence »

La mission « plan d'urgence » figure au projet de loi de finances pour 2022 mais voit son enveloppe réduite à 200M€ pour l'achat de masques. Ce plan d'urgence qui recouvrait notamment le fonds de solidarité, le chômage partiel ... a mobilisé entre 2020 et 2022 80Md€.

➤ Des rentrées fiscales de 311 Md€

L'Etat devrait engranger 300,8Md€ de recettes en 2021, soit davantage qu'en 2020, année de l'arrêt de l'économie. Le gouvernement semble à la peine dans l'exercice de la prévision budgétaire puisque les impôts et taxes devraient rapporter 19,6 Md€ de plus que ce qui était prévu dans le collectif budgétaire voté avant la trêve estivale. Cette surperformance reste une aubaine pour les caisses de l'Etat. Du coup, l'Etat table sur des rentrées fiscales records en 2022, soit 311Md€ ; les recettes d'impôt sur les sociétés et celles d'impôt sur le revenu attendus respectivement à hauteur de 40Md€ et 82Md€.

2.1-2 [Focus sur la dette](#)

Bercy imagine un retour à un déficit compatible avec les critères de Maastricht à l'horizon 2027 (déficit de -2,6% et dette publique à 115,7% du PIB 2027) grâce à une moindre hausse des dépenses et au rebond de l'économie.

Trajectoire cible de la DETTE publique horizon 2027

	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027
Dette publique en % du PIB	114,0%	115,2%	115,1%	116,3%	116,2%	115,7%
<i>Dette publique en milliards</i>	2 950	3 029 +2,7%	3 069 +1,3%	3 144 +2,5%	3 165 +1,3%	3 216 +1,0%
<i>PIB hypothèses</i>	2 588	2 629 +1,6%	2 666 +1,4%	2 703 +1,4%	2 741 +1,4%	2 780 +1,4%

La crise du Covid pousse au renforcement des missions régaliennes de l'Etat, la transition écologique réclame des investissements publics massifs, ce qui nécessite d'importants moyens publics.

La hausse des dettes publiques communes à toutes les économies indique un changement de paradigme par rapport à la gestion des dettes publiques dans un environnement de taux d'intérêt durablement bas. La hausse de la dette publique française est importante par rapport à celle de l'Allemagne mais presque proche de la moyenne de la zone euro (cf. courbes ci-après). Ainsi, grâce au soutien indéfectible de la BCE (garantie de taux durablement bas), toutes les économies de la zone euro ont eu recours à la dette sans modération exception faites des frugaux (les pays du Nord de l'Europe, parmi lesquels on trouve l'Allemagne, les Pays-Bas....).



Cette hausse de la dette publique s'accompagne depuis 2008 de la baisse de la valeur patrimoniale des actifs publics, ce qui traduit une baisse de l'investissement public net. Or la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques locales (APUL) (i.e. leurs investissements non financiers dans les comptes nationaux) s'élève à 48,8Md€ en 2020 (après 53,5Md€ en 2019), soit 57% de celle de l'ensemble des administrations publiques et 2,1% du PIB (source : Fipeco). Ainsi, moins les administrations et notamment les collectivités territoriales ont de moyens, moins elles peuvent lancer des investissements structurants qui sont pourtant des facteurs de croissance économique.

La spécificité française est une dégradation tendancielle de la balance courante (somme de la balance commerciale, de la balance des revenus et de celle des transferts courants), qui conduit à un endettement accru par rapport au reste du monde, la hausse de l'endettement ne permettant pas à la France d'augmenter ses exportations ou de diminuer ses importations.

Dans cet environnement de taux d'intérêt réels durablement bas (négatifs), il faut pouvoir profiter de cette situation en stimulant l'investissement public en distinguant celui qui peut stimuler l'innovation et la production sur le territoire national et qui est générateur de recettes fiscales et favoriser un rééquilibrage de la balance courante et celui qui est nécessaire sans effet positif sur les recettes fiscales à venir (transition écologique dont le 1^{er} but est la réduction des émissions de CO2 et le maintien de la biodiversité).

Ceci confirme que l'analyse prospective de la dynamique de la dette dépend de l'évolution des recettes fiscales mais aussi de la nature des investissements proposés.

La dette publique devrait progresser fortement entre 2019 et 2022 (+18%, soit 427Md€), même retraitée de la dette Covid.

DETTE publique de la France

en milliards d'€	2 019	2 020	2 021	2 022	Variation 2019-2022		
					Total	dont surcoût Covid	dont Hors Covid
Dette PUBLIQUE	2 358	2 649	2 836	2 950	+25%		+18%
	+2%	+12%	+7%	+4%	+592	+165	+427
	+47	+292	+186	+114			
en % du PIB	97,5%	115,0%	115,6%	114,0%			

Sur un plan technique, la dette de la France ressort à 2 600Md€ au 9 janvier 2022 (www.dettepublique.fr) – la France s'endette de 2 665€ de plus chaque seconde; le taux d'intérêt moyen payé en 2021 est de 0,30% et attendu à 0,75% en 2022.

A noter que la sensibilité de la dette française, compte-tenu de sa structure est telle qu'une augmentation de +1% des taux d'intérêt aurait un impact de 15Md€ sur 5 ans.

Le besoin prévisionnel de financement pour la France atteindra 292,7Md€ en 2022, selon l'Agence France Trésor (AFT) (source : PLF2022).

Ce besoin de financement résulte d'un déficit budgétaire de 143,4Md€ (en baisse de 54,2 Md€) et de 149,8Md€ d'amortissement de dette à moyen et long terme venant à échéance en 2022. Nous sommes dans une situation où la France s'endette pour payer sa propre dette. La reprise partielle de la dette de SNCF Réseau ajoutera par ailleurs 3,1Md€ d'amortissements de dette à financer par l'État en 2022.

Les 4 différentes variables explicatives de la dette :

→ Programme à moyen et long terme inchangé

Ce besoin de financement sera couvert par un programme d'émission de titres d'État à moyen et long terme à hauteur de 260Md€ net des rachats, un montant équivalent à 2020 et 2021, réparti entre 113,7Md€ d'émissions de dette nouvelle et 146,3Md€ d'amortissement de dettes. Ce montant est en nette progression en raison de l'arrivée à échéance des dettes émises au moment de la crise de la zone euro.

La hausse de l'encours de dette court terme (BTF- bons du Trésor à taux fixe) sera de nouveau limitée à 5Md€, comme en 2021. La contribution du solde du compte du Trésor s'élèvera à 22,3Md€.

La charge budgétaire de la dette est prévue à 38,4Md€, dont 0,8Md€ de charges d'intérêt sur la dette partiellement reprise de SNCF Réseau, un montant identique à 2021.

→ Baisse du déficit

Parmi les bonnes nouvelles de 2021, la reprise de la croissance plus rapide que prévue a permis de réduire le déficit à financer de 220,Md€ (dans la loi de finances rectificative en juillet) à 197,6Md€, et donc le besoin de financement de 338,3Md€ à 313,5Md€.

La reprise de l'activité et l'amélioration de la situation sanitaire ont aussi permis de réduire les dépenses du Plan d'urgence de 7,8Md€ pour 2021, somme essentiellement affectée à la réduction du déficit.

→ Cantonnement de la dette Covid

La nouveauté porte sur la mise en place d'un système de cantonnement de la dette Covid, un programme budgétaire de 165Md€ qui reviendra à la rembourser sur 20 ans à partir de 2022, « par le fruit de la croissance dont résulteront les surcroûts de recettes, et non par des hausses d'impôts », assure Bercy. L'idée : extraire chaque année du budget à cet effet une fraction (de l'ordre de 6%) des recettes dégagées au-delà de leur niveau de 2020...

→ La dette européenne

La commission européenne a entrepris d'émettre 750Md€ de dette commune d'ici à 2026 (150Md€/an) afin de financer le plan de relance européen à moindre coût pour les Etats membres. Subsiste la question cruciale des ressources propres (contributions aux emballages plastiques non recyclés, redevances numériques, taxe sur les transactions financières...) qui pourraient être collectées pour permettre le remboursement de cette dette ; dans la négative, le fardeau pourrait être supporté par les Etats membres.

2.2 Budget 2022 : un budget « insincère » ? – les réserves du HCFP

Le principe constitutionnel de la sincérité budgétaire requiert l'exhaustivité, l'exactitude et la cohérence du projet de loi de Finances (PLF). Or tout un chacun se doit de constater que, pour la première fois depuis sa création en 2012, le Haut conseil des finances publiques (HCFP) a refusé de valider le niveau prévu du déficit budgétaire.

« Le Haut Conseil note que les scénarios macroéconomiques et de finances publiques qui lui ont été présentés n'intègrent pas l'impact de certaines mesures annoncées par le gouvernement au cours de l'été (plan d'investissement, revenu d'engagement, notamment) qu'il prévoit de faire adopter en cours de débat parlementaire par voie d'amendement (avis du 17 septembre 2021) ».

L'avis ajoute : « Le Haut Conseil regrette ces conditions de saisine qui ne lui permettent pas de rendre un avis pleinement éclairé sur les prévisions de finances publiques pour 2022 à l'intention du Parlement et des citoyens, en application de son mandat. »

Un déficit budgétaire pas vraiment « cadré » ...

L'incapacité méthodologique de l'Etat à conclure sur un sujet-clef comme le déficit budgétaire est préoccupant puisque derrière ce déficit se profile l'alourdissement de la dette publique déjà située à plus de 114 % de notre PIB.

Une croissance qui pourrait être surévaluée ...

Le HCFP rappelle les faits suivants : « Les organisations internationales ont révisé à plusieurs reprises leurs prévisions de croissance à la hausse depuis le début de l'année pour le monde, la zone euro comme pour la France. Au total, selon les dernières prévisions du FMI, le PIB mondial devrait rebondir de 6 % en 2021 (après la contraction de -3,2 % en 2020) puis de 4,9 % en 2022 ».

Néanmoins, il semble réaliste d'ajuster à la baisse, ces prévisions de croissance du fait de la désorganisation des chaînes de valeur et des pénuries de matières premières, de semi-conducteurs et aussi des difficultés de recrutement des personnels qualifiés ... et les incertitudes liées aux nouveaux variants COVID possibles.

L'exemple du secteur automobile est assez emblématique avec les arrêts des chaînes de production chez certains gros constructeurs qui représentent des milliers de véhicules non produits qui finiront par peser sur la croissance, et ceci vaut pour beaucoup d'autres secteurs d'activité.

De toutes les façons, il y aura un PLF rectificatif avant l'été 2022 du fait d'une conjoncture chargée d'aléas, susceptibles de mettre à mal les principes de sincérité du PLF 2022.

2.3 Les collectivités locales échappent pour le moment à un tour de vis

Le débat sur une éventuelle nouvelle contractualisation entre l'Etat et les collectivités locales n'aura pas lieu avant l'élection présidentielle. Mais le sujet risque de revenir au-devant de l'actualité l'an prochain avec la nécessité de redresser les finances publiques.

Le sujet ne figure pas à l'ordre du jour mais il est dans toutes les têtes. Dès le premier confinement, le gouvernement avait suspendu la dernière année d'exécution des contrats financiers dits de Cahors encadrant pour la période 2018-2020 les dépenses de fonctionnement de 321 grandes collectivités (communes, intercommunalités, départements et régions).

Il n'est manifestement pas prévu d'y revenir dans l'immédiat. Il convient de noter que la dernière loi de programmation des finances publiques 2018-2022 ne prévoyait l'application de la contractualisation construite à Cahors que pour trois ans. Du coup, pour que ce dispositif de contractualisation soit poursuivi, il faudra qu'il soit inscrit dans une nouvelle loi de programmation pluriannuelle.

Donner de la visibilité aux collectivités...

Pour rappel, ce dispositif visait à faire participer les collectivités à la maîtrise de la dépense publique en contrepartie de la garantie du maintien des dotations. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement des collectivités concernées a été de +0,3% en 2018 et +0,8% en 2019, en deçà des +1,2% autorisés. L'intérêt est d'avoir une vision sur trois ans qui permet aux collectivités de faire des projections d'investissement de façon plus sereine.

D'autres idées circulent, comme celle de l'encadrement et l'utilisation des recettes des collectivités. De son côté, la « Commission sur l'avenir des finances publiques » a remis en mars 2021 au gouvernement

un projet de contractualisation qui voudrait que celui-ci s'impose au plus grand nombre de collectivités possible, selon un large périmètre.

Les collectivités s'imaginent déjà être mises à contribution pour participer au redressement des finances publiques (Acte II) puisqu'il faudra bien rembourser la dette, la France devra assainir ses finances publiques qui étaient déjà mal en point en 2019. Il n'y aura vraisemblablement pas de cadeau fait aux collectivités ; il faut juste souhaiter qu'il s'agisse d'un outil plus responsabilisant que la baisse des dotations qui a eu lieu entre 2014 et 2017 (Acte I).

2.4 Le bloc communal attendu en soutien de la relance (CRTE)

Avant d'être appelé à la rescousse pour apurer la dette de l'Etat comme cela vient d'être évoqué supra, le bloc communal est sommé dès à présent d'investir au travers des contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Pour emporter l'adhésion des élus locaux, l'Etat s'engage à soutenir le bloc communal en utilisant le CRTE comme principal outil de l'Etat pour financer les projets de territoires à un niveau supra-communal. D'une durée de six ans, ils visent la transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale.

Peut-être est-ce enfin une avancée significative tant attendue dans la simplification, la rationalisation des différents dispositifs contractuels entre l'Etat et ses différents partenaires.

Les financements devraient provenir de France Relance et des différentes dotations aux collectivités (DSIL, DETR, FNDAT....).

La question qui demeure est de savoir si ce « package » se substituera au soutien spécifique que l'Etat pouvait apporter jusqu'à présent à chaque collectivité.

2.5 Les grands équilibres du budget de l'Etat pour 2022

La présentation ci-après reprend le prisme de lecture d'un compte de collectivité, ce qui permet notamment de vérifier qu'aucun contrôle de légalité n'accepterait d'une collectivité territoriale ...

- Un déficit réel de la section de fonctionnement (les recettes de fonctionnement ne couvrent pas les dépenses de fonctionnement et encore moins les intérêts d'emprunts),
- Ni le fait que L'Etat emprunte pour rembourser son annuité d'emprunt.

A noter que l'équilibre est obtenu avec un recours à la dette de 260Md€ déjà détaillé supra, soit plus que les recettes de fonctionnement nettes des prélèvements qui figurent en haut de tableau (248,10Md€). Mathématiquement, calculer sa capacité d'endettement reviendrait à calculer le ratio $(2\,797,86 / 0)$, soit $+\infty(+l'infini)$. (avec 2 797,86Md€, encours de dette Etat projeté fin 2022).

Equilibre prévisionnel du budget de l'Etat

2022

(en milliards d'€)

-	Recettes de Fonctionnement (<i>nettes des Prélèvements sur recettes</i>)	248,10	Les recettes progressent plus vite que les charges en 2022 par rapport à 2021. Cependant, elles demeurent inférieures aux charges de gestion
-	Charges de gestion	324,90	
=	Solde n°1	-76,80	
-	Frais financiers	38,40	
=	Solde n°2 : déficit de fonctionnement	-115,20	Malgré des taux d'intérêts toujours faibles, les charges financières progressent en 2022 (tout comme le remboursement du capital)
-	Remboursement du capital de la dette	153	
=	Solde n°3 : Capacité d'autofinancement (<i>si positif</i>) ou Besoin de financement de l'annuité de dette (<i>si négatif</i>)	-268,10	L'Etat n'est pas en mesure de faire face aux remboursements de dette sur ses fonds propres. Le besoin de financement se détériore compte tenu du poids plus important du remboursement de la dette
	Dépenses d'investissement hors dette	25,70	Une capacité d'investissement obérée par l'absence de capacité d'autofinancement.
	Besoin de financement pour rembourser l'annuité de la dette	268,10	Un besoin de financement complémentaire de 268 milliards pour rembourser les prêteurs
	Besoin de financement Total (invest. +annuité de dette)	293,80	
	Recettes d'investissement en couverture :	293,80	L'Etat serait amené à mobiliser 260 milliards d'emprunts ... pour rembourser son annuité de dette (soit le même montant qu'en 2021)
	dont : Recettes de cessions	0,2	
	dont : Autres recettes d'investissement	33,50	
	dont : EMPRUNTS mobilisables	260	
	Indicateur de "besoin de financement"	+107,2	Les indicateurs d'endettement sont très dégradés : L'Etat emprunte plus qu'il ne rembourse d'annuité en capital. Sa capacité de désendettement 2021 serait nulle !
	avec : Capital remboursé	152,9	
	Capital emprunté	260,1	
	Indicateur de "Capacité de désendettement"	Nulle	
	avec : Encours de la dette de l'Etat	2 797,86	
	Epargne brute	-115,20	

III - SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES

3.1- Nouvelle dégradation de l'épargne et recours grandissant à l'emprunt en 2021

L'analyse de la DGCL publiée en septembre 2021 sur les budgets primitifs 2021 des communes révèle que les dépenses de fonctionnement augmenteraient de +2,4% toutes collectivités confondues en 2021 et que les frais de personnel représentent désormais plus du tiers des dépenses de fonctionnement. Après l'accélération des dépenses de personnel en 2017 due à l'augmentation du point d'indice et à la refonte des grilles indiciaires de la fonction publique, les dépenses ont retrouvé leur trajectoire habituelle et moins tendue : en 2021, ces dépenses augmenteraient de +1,8%.

Les prévisions de dépenses des communes reviendraient en 2021 à des tendances d'avant crise sanitaire de 2020 : cependant, l'augmentation des dépenses de fonctionnement serait plus forte dans les petites communes que dans les grandes (en 2020, la diminution des dépenses avait surtout affecté les communes de taille intermédiaire). A noter que les collectivités étaient des « consommateurs comme les autres » elles sont aussi impactées par l'inflation des matières premières et de l'énergie.

Quant aux recettes de fonctionnement, elles progresseraient moins vite que les dépenses (effet de ciseau) (+1,5%), malgré la forte croissance des subventions et participations reçues. Ainsi, les recettes provenant des ventes de biens et services (redevances, recettes tarifaires ou domaniales) n'augmenteraient pas cette année (+0,1%), alors qu'en 2020, elles avaient subi la crise du Covid très sévèrement ((+16,8%).

Les subventions reçues, qui représentent un poids limité des recettes de fonctionnement, poursuivraient leur forte hausse (+5,1% en 2021, après +7,2 l'année précédente). Il s'ensuit une nouvelle diminution de l'épargne brute. En retenant les résultats des budgets primitifs pour 2021 comme base d'estimation des dépenses et des recettes de fonctionnement, l'épargne brute des collectivités baisserait de -3,9%, baisse toutefois moins forte que celle de 2020 (-10,8%).

Les dépenses d'investissement reprendraient en 2021 (+8,8%) après la baisse de 2020 et la reprise s'observerait dans tous les niveaux de collectivités.

Quant aux recettes d'investissement (FCTVA, subventions reçues et dotations à l'investissement), elles progresseraient plus fortement (+10,4%) que les dépenses d'investissement. Malgré cela, la baisse de l'épargne entraînerait un besoin de financement de 4,1Md€ que les collectivités locales devraient couvrir avec le recours à l'emprunt (+14,5%) et l'encours de dette devrait alors augmenter une nouvelle fois en 2021 (+4,1%).

Toutefois, effet Covid ou pas, l'analyse des chiffres doit prendre en compte les facteurs contextuels que sont l'effet début de mandat pour les investissements avec le report de ceux non réalisés pour cause de Covid et le recours à l'emprunt, lié notamment à la grande faiblesse des taux actuellement proposés.

3.2- Les mesures du PLF 2022 intéressant les collectivités locales

Le millésime 2022 du projet de loi de finances (PLF) pour les collectivités peut sembler léger, tant en nombre d'articles que d'impacts sur leurs finances. C'est le dernier de l'actuelle loi de programmation des finances publiques (LPPF) 2018 – 2022, tout comme le dernier de l'actuel quinquennat qui se conclura dès avril 2022.

Il s'agit d'un projet de loi de finances de fin de cycle, contenant des ajustements sur les deux réformes fiscales majeures de l'an passé (taxe d'habitation (TH) et impôts de production) et marquant également la continuité du plan de relance lié à la crise sanitaire.

De la réforme des indicateurs fiscaux et financiers à l'expérimentation de la recentralisation du RSA, en passant par le doublement de la dotation biodiversité, la présentation ci-après décrypte les mesures du PLF 2022 (sur 48 articles) qui ont un impact sur les finances locales.

Bien que « léger », ce PLF contient certains articles pour 2022 qui pourraient avoir une importance dans les années à venir, notamment autour de la logique de ressources des collectivités, de l'investissement de relance et surtout de transition.

Art. 39, 44 et 194 (LFI 2022)

Des transferts financiers de l'Etat aux collectivités en augmentation dans la LFI 2022

Ils incluent la totalité des concours financiers de l'Etat, majoré de subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Ils atteignent **105,5Md€** dans La LFI2022 à périmètre constant, en hausse de +1,2% (+1,3Md€). Cette augmentation est principalement liée à la fiscalité transférée accompagnant des transferts de compétences.

Concours financiers de l'Etat (52,7Md€)

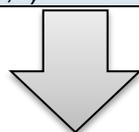
Ils totalisent tous les prélèvements sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités locales ainsi que les crédits du budget général relevant de la mission relations avec les collectivités territoriales (RCT), la TVA des régions et celle du fonds de sauvegarde des départements.

Ces concours progressent par rapport à 2021, hors mesures exceptionnelles de soutien pendant la crise sanitaire, sous l'effet de nouvelles mesures :

- création d'une dotation de compensation de la baisse du dispositif de compensation péréquée (DCP) pour les départements (52M€) consistant à assurer une ressource aux départements pour financer les allocations individuelles de solidarité (le DCP est le produit net des frais de gestion de TF perçu jusqu'avant 2014 par l'Etat)
- instauration d'un fonds d'urgence au profit des collectivités sinistrées par la tempête Alex dans les Alpes-Maritimes : 150M€
- doublement de la dotation biodiversité bénéficiant aux collectivités hébergeant des zones naturelles protégées sur leur territoire (10M€).

	en Md€	LFI 2022 (LFI 2021)
Transferts financiers aux collectivités	2022	105,5
	2021	104,2

fiscalité transférée	40,1 (37,3)	financement de la formation professionnelle	0,7 (0,9)
----------------------	-----------------------	---	---------------------



Transferts financiers hors fiscalité transférée et apprentissage	2022	64,7
	2021	66

subventions autres ministères	4,7 (4,4)	dégrèvements législatifs	6,7 (9)	amendes de police	0,6 (0,6)
----------------------------------	---------------------	-----------------------------	-------------------	----------------------	---------------------



Concours financiers de l'Etat aux collectivités	2022	52,7
	2021	52,1

Prélèvements sur recettes dont	43,2 (43,4)	Mission RCT dont	4,6 (4,2)	TVA des régions	4,7 (4,3)
-----------------------------------	-----------------------	---------------------	---------------------	--------------------	---------------------

DGF	26,798	DGD	1,550	TVA fonds de sauvegarde	0,2 (0,2)
FCTVA	6,500	DETR	1,046	départements	
DCRTP	2,880	DSIL (Communes et groupements)	0,907		
Comp exonérations fiscales	0,581	et groupements)			
Comp. Réduction de 50% des	3,642	DSI Départements	0,212		
val.loc. des étab. Indust.		Comp. Régions	0,293		
Dot. rég. d'equip scolaire	0,661	frais de gestion TH			

source : jaunes
budgétaires 2022

Les PSR de l'Etat en faveur des collectivités représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (82%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (41%).

Les PSR s'élèvent à **43,22Md€** en 2022, c'est-à-dire hors dispositifs exceptionnels adoptés durant la crise sanitaire, en hausse de 292M€ par rapport à la loi de finances (LFI) 2021. Cette évolution à la baisse est principalement due à :

- la hausse prévisionnelle de 352M€ de compensation de la réduction de 50% des valeurs locatives de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de cotisation foncière des entreprises (CFE) des locaux industriels, afin de neutraliser les effets de la réforme des impôts de production.
- l'augmentation prévisionnelle de 41M€ de compensation d'exonérations due essentiellement à la progression de la compensation de l'exonération de CFE pour les entreprises dont le chiffre d'affaires est inférieur à 5 000€.
- la baisse de 50M€ de deux dotations pour la minoration des variables d'ajustement.
- la diminution anticipée de 46M€ du fonds de compensation de TVA (FCTVA).

La dotation globale de fonctionnement (DGF) 2022 est stable avec un montant de **26,798md€**, 18,3Md€ pour le bloc communal et 8,5Md€ pour les départements.

Tableau récapitulatif des prélèvements opérés sur recettes (PSR) de l'Etat au profit des collectivités territoriales en 2022 : avec un niveau de DGF stabilisé

<i>A périmètre courant</i>	LFI 2022 (en milliers)	LFI 2021 (en milliers)	Evolution LFI 2022 / LFI
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	26 798 080	26 758 368	0,1%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	5 738	6 694	-14,3%
Dotation de compensation des pertes de bases de contribution économique territoriale et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	50 000	50 000	0,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	6 500 000	6 546 000	-0,7%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	580 633	539 633	7,6%
Dotation élu local (DEL)	101 006	101 006	0,0%
Collectivité territoriale de Corse	57 471	62 897	-8,6%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	440 432	465 890	-5,5%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 880 214	2 905 214	-0,9%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale	388 004	413 004	-6,1%
Dotation unique des compensations spécifiques à la taxe professionnelle (DUCSTP)	0	0	-
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants	4 000	4 000	0,0%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des reversements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	284 278	284 278	0,0%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement de transport	48 021	48 021	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Prélèvements sur les recettes de l'Etat au profit de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Soutien exceptionnel de l'Etat au profit du bloc communal confronté à des pertes de recettes fiscales et domaniales du fait de la crise sanitaire	100 000	510 000	-80,4%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 641 930	3 290 000	10,7%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	1 000	900	11,1%
Prélèvement exceptionnel de compensation du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	0	60 000	-100,0%
Prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales et des groupements de communes qui procèdent à l'abandon ou à la renonciation définitive de loyers	0	10 000	-100,0%
TOTAL	43 224 929	43 400 027	-0,4%

Source : LFI 2022

Variables d'ajustement : comme en 2021, une baisse très réduite en 2022

La LFI prévoit une minoration très limitée des variables d'ajustement de **50M€** pour 2022, uniquement fléchée sur les régions. Elle concerne la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), ainsi que la dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE).

Les variables d'ajustement du bloc communal et des départements sont épargnées.

Des dotations de soutien à l'investissement local en hausse pour 2022

Les dotations d'investissement allouées aux communes et EPCI s'élèvent à **2,1Md€** dans la LFI 2022, montant en hausse (lié à la DSIL) comparativement à 2021 :

- dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) : 1 046M€
- dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : 907M€ (+337M€ par rapport à 2021).
- dotation politique de la ville (DPV) : 150M€

La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) est renouvelée au niveau de l'an passé : **212M€**

Art. 192 (LFI 2022)

Notification des dotations d'investissement

La LFI2022 précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2023, les subventions de la DETR, de la DPV, de la DSIL et de la DSID doivent être notifiées pour au moins 80% du montant des crédits répartis pour l'exercice en cours, durant le 1^{er} semestre de l'année civile.

Avant le 31 juillet de l'exercice en cours), la liste des opérations ayant bénéficié d'une subvention ainsi que le montant des projets et celui de la subvention attribuée par l'Etat sont publiés sur le site officiel de l'Etat (préfecture départementale ou régionale).

Art. 194 (LFI 2022)

Ecrêtements de la DGF pour financer la péréquation, les variations liées à la population : majoration du potentiel financier par habitant qui passe de 0,75 fois le potentiel moyen par habitant à 0,85 fois pour rendre une commune éligible à l'écèlement.

Art. 193 (LFI 2022)

Réforme des modalités d'attribution de la dotation de soutien aux communes pour la protection de la biodiversité

En 2020, la LFI supprime la dotation Natura 2000 et va plus loin en instituant une dotation de soutien aux communes se situant sur une zone Natura 2000, dans un parc national ou dans un parc naturel marin. **20M€**, c'est le montant de cette dotation figurant à la LFI 2022 (au lieu de 10M€ précédemment).

Art. 194 (LFI2022)

Hausse de la péréquation verticale

Elle représente **230M€** en 2022. Elle était de 220M€ en 2021. Pour la 4^{ème} année consécutive, la progression de la péréquation sera intégralement financée au sein de la DGF puisque le niveau de la DGF demeure quasi-constant. Elle est compensée principalement par l'écèlement de la dotation forfaitaire des communes et de la dotation de compensation des EPCI. Il est rappelé que Chevilly-Larue ne finance plus l'écèlement depuis 2019 (1^{ère} année où la DGF (partie forfaitaire) s'est retrouvée négative) et échappe du coup à ce que la loi aurait pu prévoir (ie : écèlement sur les douzièmes de fiscalité, une fois la DGF négative).

(en M€)	Montant 2022	Hausse 2021/2022
EPCI		
dotations d'intercommunalité	1 623	+ 30
COMMUNES		
dotations nationales de péréquation (DNP)	794	
dotations de solidarité urbaine (DSU)	2 566	+95
dotations de solidarité rurale (DSR)	1 877	+95
DEPARTEMENTS		
dotations de péréquation	1 533	+ 10
fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle	284	
TOTAL	8 677	+ 230

Outre la partie forfaitaire NULLE de la DGF évoquée ci-dessus, la ville de Chevilly-Larue perçoit une DSU (autre composante de la DGF- cf tableau ci-dessus) qui pourrait progresser en 2022 de +10% à 173k€ à la faveur d'une revalorisation de la valeur de point et d'un meilleur classement (attendu au 437^{ème} rang sur 695 communes de +10 000 habitants éligibles en 2022). Plus la commune se rapproche du 1^{er} rang dans le classement (fonction des critères de charges et de richesse) plus le coefficient de majoration augmente.

Réforme du calcul des indicateurs utilisés dans la répartition des dotations et fonds de péréquation

Cet article 47 du PLF 2022 poursuit la réforme initiée dans l'article 252 de la loi de finances pour 2021. Pour neutraliser les effets des réformes fiscales (la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de foncier bâti aux communes, la fraction de TVA aux EPCI et aux départements et la compensation des pertes de recettes liées à la réforme des valeurs locatives des locaux industriels), ce nouveau calcul des indicateurs financiers a pour objectif de bien tenir compte du nouveau panier de ressources des collectivités et donc de retranscrire le plus justement possible la potentielle richesse des territoires.

Pour ce qui concerne la ville de Paris, le calcul de son potentiel financier est modifié pour refléter le pouvoir de taux que la ville conserve sur la TFPB à la différence des autres départements et pour supprimer l'exception consistant à minorer son potentiel financier du montant de la participation obligatoire de la ville aux dépenses d'aides et de santé du département de Paris observé dans le compte administratif 2007, cette minoration n'étant plus justifiée depuis la création de Paris en tant que collectivité à statut particulier. Cette précision est utile puisque le niveau du potentiel financier de Paris conditionne l'effort des autres collectivités contributrices au FSRIF et notamment celle de Chevilly-Larue. Dans quel sens ? Pas compris-

Plusieurs impositions communales (droits de mutation à titre onéreux perçus par les communes, taxe locale sur la publicité extérieure, surtaxe pour la TH sur les résidences secondaires, imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes....) seraient intégrées au calcul du potentiel financier des communes et du

potentiel financier agrégé utilisé pour la répartition du FPIC avec l'objectif de renforcer la capacité des indicateurs à refléter une image fidèle de la richesse relative des collectivités concernées.

Afin d'éviter des évolutions trop importantes dans la répartition des dotations, le gouvernement étend la fraction de correction permettant le lissage des modifications. Les modalités de calcul de cette fraction seront précisées par décret.

Enfin, pour les départements, l'article propose un ajustement de la répartition du Fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (FNP DMTO) perçus par les départements, rendu nécessaire suite à l'évolution du panier de recettes des départements à l'issue de la réforme de la fiscalité locale. La répartition du FNP DMTO faisant intervenir le taux de TFPB départemental de l'année précédente, il est proposé de conserver le taux de TFPB adopté en 2020 de manière transitoire en 2022, le temps de trouver une solution plus pérenne, même si les départements ne perçoivent plus la TFPB depuis 2021.

Art.177 (LFI 2022)

Compensation d'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sur les logements sociaux

Cet article a pour objectif de ne pas désinciter la construction de logements sociaux ; en effet, ces derniers font l'objet d'une exonération de TFPB, seule taxe perçue dorénavant sur les logements par les communes depuis la suppression de la TH ; L'exonération n'est pas remise en cause, mais elle sera compensée par l'Etat pendant 10 ans pour l'ensemble des logements sociaux faisant l'objet d'un agrément entre le 1er janvier 2021 et le 30 juin 2026.

Art. 198 (LFI 2022)

Métropole du Grand Paris

Cet article prévoit qu'en 2022, la Métropole du Grand Paris (MGP) va percevoir les 2/3 (et non plus la moitié) de la dynamique de CFE des EPT et de la ville de Paris. Cette mesure est appliquée, quelle que soit la dynamique de CVAE entre 2021 et 2022 (autrement dit qu'elle baisse ou qu'elle monte), ce qui ne manquera pas de fragiliser les équilibres des EPT et en particulier Grand Orly Seine Bièvre.

Art. 35 (LFI2022)

Suppression de dépenses fiscales inefficaces

L'objectif de cet article est de répondre aux demandes de programmation des finances publiques, en supprimant des mesures fiscales inefficaces.

Concernant les collectivités, il est proposé de supprimer les exonérations temporaires de TFPB, de CFE et de CVAE pour les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur les sociétés pour reprise d'une entreprise ou d'un établissement industriel en difficulté.

Art. 98(LFI 2022)

Suppression de taxes à faible rendement

Depuis 2019, la suppression de taxes à faible rendement est engagée, l'Etat poursuit sa volonté avec la disparition de 4 autres taxes (trois dès le 1^{er} janvier et une au 1^{er} janvier 2023).

Les objectifs demeurent la simplification du droit fiscal, la réduction de la pression fiscale sur les particuliers et les entreprises, et la réduction des coûts de recouvrement.

Art. 168 (LFI 2022)

Habilitation à modifier par ordonnance le régime de responsabilité des gestionnaires publics

Dans cet article, la réforme de l'organisation financière de l'Etat comprend plusieurs mesures qui visent à :

- mieux coordonner et proportionner les contrôles
- simplifier les procédures
- déconcentrer la gestion budgétaire pour renforcer la capacité d'action de l'Etat dans les territoires.

En conséquence, une rénovation en profondeur du régime de responsabilité des ordonnateurs et des comptables publics est envisagée.

L'actuel régime prévoit que :

1. les comptables sont soumis à une responsabilité personnelle et pécuniaire mise en jeu par la Cour des comptes (CDC) et les chambres régionales et territoriales des comptes (CRTC)
2. les ordonnateurs sont justiciables devant la cour de discipline budgétaire et financière (CDBF)

En conservant bien la séparation fondamentale ordonnateurs/comptables, il a été souhaité que des travaux soient menés conjointement entre l'administration, la CDC, et le Conseil d'Etat dans le but de définir un nouveau régime unifié de responsabilité financière qui serait applicable à l'ensemble des agents publics pour le 1^{er} janvier 2023.

Ce nouveau régime visera à sanctionner de façon plus efficace et ciblée, les fautes graves concernant l'exécution des recettes/dépenses ou la gestion des biens des entités publiques, ayant causé un préjudice financier significatif. Il ouvrira la possibilité de sanctionner les fautes de gestion en cas de négligences et carences graves dans l'exercice des contrôles réalisés par les acteurs de la chaîne, sous réserve qu'elles aient été à l'origine d'un préjudice financier important. Il modernisera d'autres infractions actuellement prévues par le code des juridictions financières et le régime spécifique de la gestion de fait.

A la place de la CDBF compétente pour les ordonnateurs, et des juridictions financières pour les comptables publics, la juridiction unifiée en charge de la répression de ces fautes en première instance sera une chambre de la CDC. Une cour d'appel financière sera instituée. L'appel sera suspensif. Le conseil d'Etat demeurera la juridiction de cassation.

Le régime de responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics (régime établi par la loi de finances pour 1963) étant supprimé, l'ordonnance comportera aussi des dispositions, relevant du domaine de la loi, de nature à garantir que les comptables publics continueront à jouer pleinement leur rôle de garant de la régularité des opérations de recettes et dépenses.

Actualisation forfaitaire des bases « habitation et industrie »

Au terme de l'article 1518 Bis du CGI, les valeurs locatives de foncier bâti (FB) des locaux d'habitation et des locaux industriels, évoluent forfaitairement en 2022 comme la variation de l'IPCH (Indice des prix à la consommation harmonisé calculé par Eurostat) entre novembre 2020 et octobre 2021.

Pour mémoire en 2021, les bases de FB des locaux d'habitation et des locaux industriels ont fait l'objet d'une actualisation forfaitaire de bases de +0,2% (variation de l'IPCH entre novembre 2019 et octobre 2020).

Le chiffre pour 2022 est de +3,4%.

Pour la ville de Chevilly-Larue, les conséquences de cette LFI 2022 se traduisent comme suit :

DGF : 0

DSU : 173ke (estimation 2022)

FSRIF : enveloppe inchangée – 330ke (estimation 2022)

FPIC : enveloppe inchangée – 1 150ke (estimation 2022)

3.3- Chevilly-Larue – Trajectoire des finances communales

3.3-1 Rétrospective 2021

L'année 2021 est une année de retour vers la normalité après un exercice 2020 marqué par la pandémie de Covid-19 ; si retour à la normale il y a, certaines recettes et dépenses de fonctionnement conservent les stigmates de cette crise, les participations des familles et certaines dépenses de fonctionnement restant en deçà de leur niveau d'avant crise.

Côté recettes réelles de fonctionnement (RFF), la comparaison 2021vs2020 s'avère compliquée à expliquer – conséquence de la double réforme de la suppression de la TH et des impôts de production

(LFI 2021) ; pour ce faire, il convient d'abord de retraiter les flux de recettes de chacune des années concernées en :

- neutralisant dans les impôts et taxes (chap73) la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) qui ne figure plus en 2021 dans les recettes de la ville,
- majorant en 2021, le chapitre 73 de la compensation de TF industrielle (LFI 2021) – la TF ayant été minorée pour 50% de ses bases dans le produit fiscal 2021 - et en minorant ces mêmes impôts et taxes de la compensation TH dorénavant fondue dans la compensation TF, cette dernière émargeant précédemment dans les dotations et participations (chap74),
- minorant en 2021, le chap74 de la compensation de TF industrielle et en majorant ces mêmes dotations et participations de la compensation de TH.

RRF			
(en €)	ca2020 retraité	ca2021 retraité	(n) écart (n-1)
atténuations de charges	83 153	84 474	1 321
produits des services	1 839 733	2 002 797	163 064
impôts et taxes	36 230 345	36 316 132	85 787
dotations et participations	3 055 434	2 260 876	-794 559
autres produits de gestion courante	273 222	258 810	-14 412
produits financiers	25 965	0	-25 965
produits exceptionnels	15 239	28 367	13 128
atténuations de produits	-2 797 885	-2 603 070	194 815
	38 725 207	38 348 387	-376 821

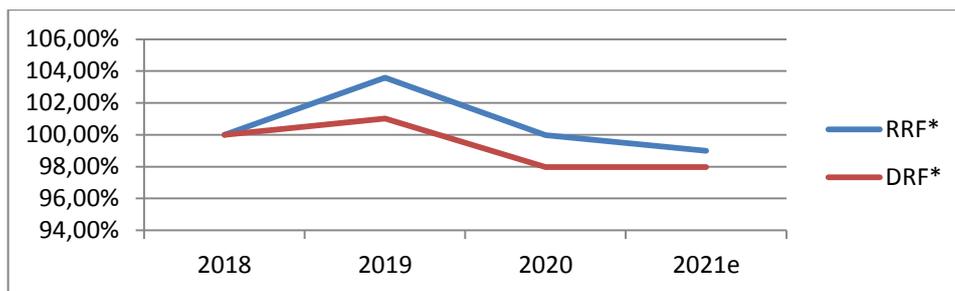
e : estimé

La perte de recettes 2021vs2020 provient d'une perception en nette baisse des ressources de la CAF, en particulier sur le secteur de la petite enfance et notamment des reversements d'indus. Le Conseil d'Administration de la CAF a validé à plusieurs reprises, durant l'année 2020, des dispositifs d'aides exceptionnelles pour les établissements d'accueil de jeunes enfants et les accueils de loisirs pour venir compenser la baisse d'activité liée à la crise sanitaire.

Parallèlement, la convention territoriale globale (CTG) est venue remplacer le contrat enfance jeunesse au 1^{er} janvier 2021 avec un mode de financement annuel alors que le précédent prévoyait un financement projeté sur cinq ans. La conjonction de ces deux dispositifs, aides exceptionnelles et CTG, a engendré des versements d'acomptes trop importants ce qui a généré des reversements d'indus au moment du calcul des droits réels à subvention (des acomptes sont versés sur la base d'une activité prévisionnelle puis, lors de la déclaration de l'activité réelle au 1^{er} trimestre de l'année suivante, les droits à subvention sont recalculés) Cette insuffisance de recettes empêche la ville « d'accrocher » le 100% en 2021 (cf. graphe infra/ courbe bleue).

Le retraitement montre que par rapport à une année 2020 marquée par la pandémie, les recettes majeures hormis les dotations et participations s'inscrivent en hausse pour les impôts et taxes (directs et indirects) et avec plus d'amplitude pour les participations des familles qui étaient tombées à un point historiquement bas.

Evolution rétrospective des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) et des recettes réelles de fonctionnement (RRF) - *retraitées de la péréquation et du reversement TEOM* – base 100 en 2018

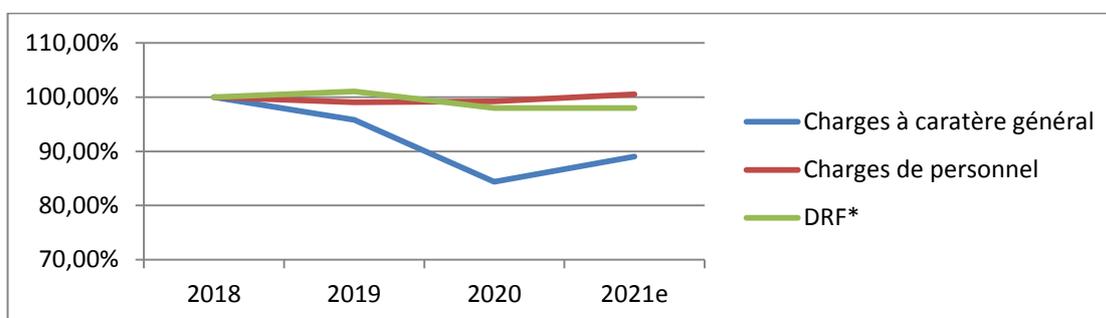


(*) DRF : dépenses réelles de fonctionnement péréquation non incluse

(*) RRF : recettes réelles de fonctionnement péréquation et reversement TEOM non inclus
e : estimation

Evolution rétrospective des principales composantes des dépenses réelles de fonctionnement (hors péréquation et reversement TEOM) –
base 100 en 2018

Ce graphique permet au passage de mesurer la rigidité de la composante masse salariale.



(*) DRF : dépenses réelles de fonctionnement hors péréquation et reversement TEOM
e : estimation

Côté dépenses réelles de fonctionnement, il convient de noter la stabilité des DRF entre 2020 et 2021, les moindres dépenses à caractère général (chap011) en 2020 du fait de la pandémie ont été complétées par des dépenses exceptionnelles (reversement de la redevance spéciale jusqu'en 2020) non récurrentes en 2021 qui ont laissé la place à une progression du chap011 avec une reprise des différentes manifestations.

En conséquence, l'épargne de gestion hors éléments exceptionnels reste ancrée cette année 2021 encore dans la zone des +4M€ à 4,2M€ dans la lignée des exercices 2017, 2018 (entre 4,3M€ et 4,7M€), l'exercice 2019 ayant connu une génération d'épargne de gestion un peu plus importante (4,9M€) et l'année 2020 en retrait, impact Covid oblige (-0,2M€).

L'investissement réalisé sur 2021 atteint un haut niveau de réalisation à 7,4M€ (dont 1M€ consigné à l'occasion de la future acquisition Tablapizza) financé à hauteur de 1,6M€ par un recours à l'emprunt et par les ressources propres habituelles (autofinancement mais aussi FCTVA, amendes de police, taxe d'aménagement et autres subventions d'investissement) pour le solde.

Dans ce contexte, l'encours de la dette ressort au 31 décembre 2021 à 24,9M€ (poursuite en 2021 du désendettement par rapport à un capital restant dû (CRD) 2020 de 25,6M€, une dette caractérisée par des durées de vie résiduelles et moyennes respectivement de 13 ans et 6 ans et 3 mois (versus 13 ans et 6 ans au 31/12/2020), un coût moyen pondéré de 2,29% (versus 2,59% en 2020) et un ratio de désendettement de 6,92. L'ensemble des data de la dette communale s'est amélioré entre la fin 2020 et la fin 2021.

3.3-2 Prospective 2022 – 2026

L'exercice de la projection sur la fenêtre 2022-2026 se révèle être particulièrement compliqué ; la double réforme (suppression de la TH et baisse des impôts de production) va engendrer des perturbations notamment au niveau des indicateurs de richesse des villes en revenant sur la définition du potentiel financier. Néanmoins, les premiers échanges sur cette question montrent que le décalage dans un sens ou dans l'autre devrait être totalement gommé en 2022 pour ensuite monter progressivement et être totalement opérationnel en 2028. Autre sujet exogène qui est susceptible de s'inviter dans la prospective des villes, c'est une 2^{ème} contribution au redressement des finances publiques qui à ce stade paraît difficile à chiffrer. Dans ces conditions, la prospective s'attache à poursuivre les objectifs toujours visés ces dernières années, à savoir une épargne de gestion évoluant dans un intervalle [3,5M€ : 4,3M€] autorisant un ratio de désendettement strictement inférieur à 10 pour un volume d'investissement de 41,6M€ sur la période 2022-2026.

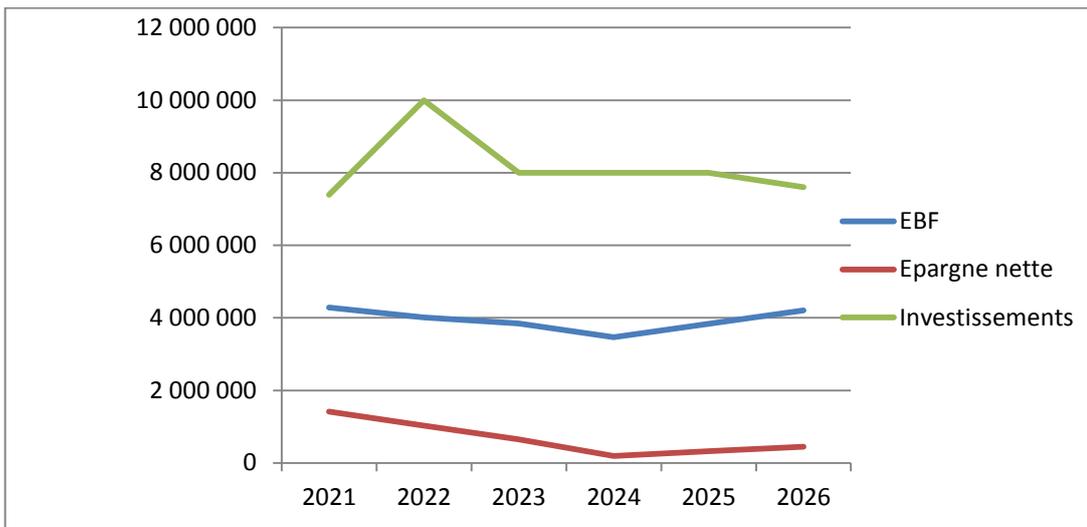
Les autres ressources dites « longues » (FCTVA, taxe d'aménagement, amendes de police, subventions d'investissement ...) qui accompagneront la commune sur cet horizon procureront une ressource qui devra pouvoir évoluer dans une zone de 2M€/an à 3M€/an (exception faite de 2022 qui voit un montant de ressource mobilisable de 3,7M€) qui viendra s'agréger à l'épargne de gestion pour créer un socle de ressources propres de plus de 3M€ garantissant ainsi bien au-delà l'équilibre réel qui veut que le remboursement en capital des emprunts soit couvert par cette ressource ; et ce remboursement en capital restera toujours strictement inférieur à 3M€ sur la période 2022-2026. Quant au flux de remboursement de l'annuité, il devrait monter à 3,7M€ en fin de période (2026).

Toutes choses égales par ailleurs, l'évolution des recettes réelles de fonctionnement (RRF) sur l'horizon 2022-2026 pourrait s'inscrire dans un canal haussier de 41,4M€ à 43,4M€ (entre +0,7% et +1,4%) soutenue pour partie par l'intégration des programmes nouveaux. S'agissant des dépenses réelles de fonctionnement (DRF) charges financières non comprises, celles-ci pourraient s'inscrire dans un canal haussier à compter de 2022 de 37,5M€ à 39,2M€, sous l'effet des charges induites de la nouvelle école. A noter que l'année 2021 se termine sur un point bas en matière de DRF à 36,7M€, au regard de cette projection, aidé par une exécution des charges à caractère général (chap011) contenue à 6,2M€ pour un budget initial de 6,5M€ et une évolution des dépenses de personnel (chap012) de +1,2% à 23,7M€.

Evolution prospective des dépenses réelles de fonctionnement (DRF), des recettes réelles de fonctionnement (RRF) et des indicateurs clés associés sur la période 2022-2026 :

(en €)	2022	% 2022 vs 2021	2023	% 2023 vs 2022	2024	% 2024 vs 2023	2025	% 2025 vs 2024	2026	% 2026 vs 2025	total 2026	2022-
RRF	41 446 086	1,20%	41 753 701	0,74%	42 353 978	1,44%	42 881 715	1,25%	43 411 223	1,23%		
DRF	-37 433 797	1,98%	-37 908 460	1,27%	-38 883 508	2,57%	-39 042 882	0,41%	-39 203 054	0,41%		
Epargne de gestion	4 012 288		3 845 241		3 470 470		3 838 832		4 208 170			
remboursement annuité de la dette	-2 983 792		-3 199 315		-3 274 528		-3 517 330		-3 757 799			
Epargne nette	1 028 496		645 926		195 942		321 502		450 371			
Investissements	10 000 000		8 000 000		8 000 000		8 000 000		7 600 000		41 600 000	
ressources	6 082 941		3 558 246		2 995 798		3 121 358		3 170 227			
emprunt	3 917 059		4 441 754		5 004 202		4 878 642		4 429 773			
encours dette au 31/12/N	24 165 768		25 540 108		27 379 776		29 592 638		31 418 466			
ratio de désendettement	7,03		7,74		9,31		9,02		8,69			

Hiérarchie des courbes EBF/Epargne nette et investissement sur la période 2021-2026 :

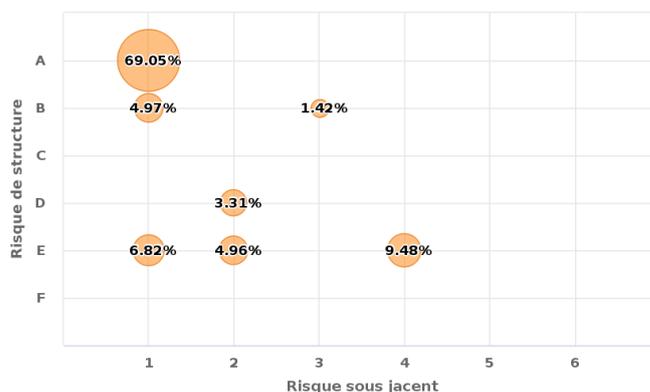


3.3-3 La structure et la gestion de l'encours de dette

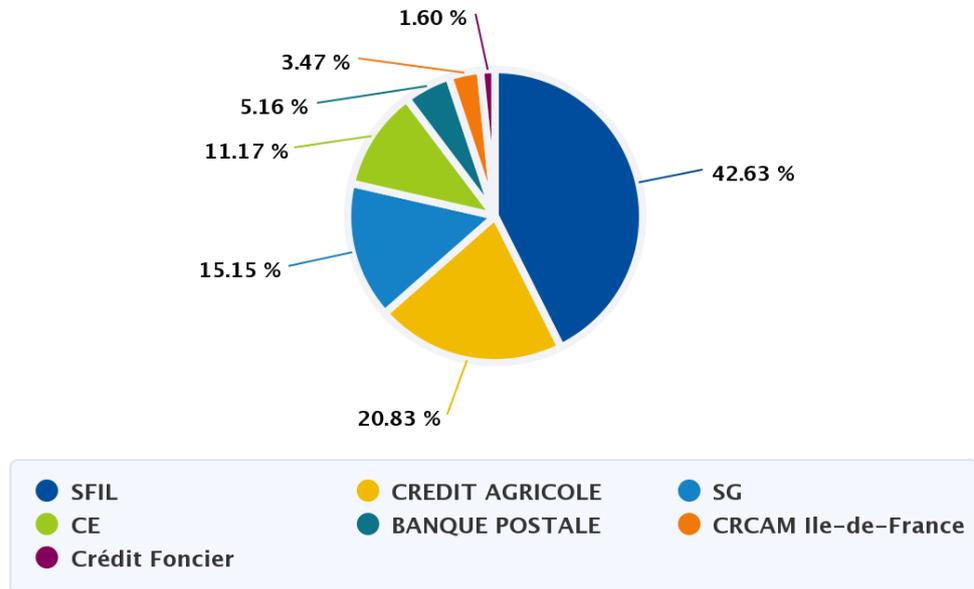
Le stock de dette (ou capital restant dû (CRD)) au 31 décembre 2021 s'établit à 24 983K€ (un plus bas depuis 2006), le compte de résultat de l'année écoulée ayant permis de générer un niveau de cash-flows suffisant (épargne brute après paiement des charges financières) de 3 611K€ pour amortir la dette à hauteur de 2 259K€.

En matière de risque, la répartition « Charte Gissler » au 31 décembre 2021 reste dans l'épure de 2020 en s'affichant comme suit : 69,05% en 1A (versus 66,41% en 2020 et 62,20% en 2019), 4,97% en 1B (versus 5,85% en 2020 et 6,66% en 2019), 6,82% en 1E (versus 7,24% en 2020 et 7,62% en 2019), 3,31 en 2D (versus 3,65% en 2020 et 5,75% en 2019), 4,96 en 2 E (versus 5,14% en 2020 et 5,30% en 2019), 1,42 en 3B (versus 1,66% en 2020 et 1,89% en 2019) et 9,48 en 4 E (versus 10,06% en 2020 et 10,59% en 2019) ; c'est-à-dire, une majorité (81%) de stratégies fixes ou variables ou assimilées, 10% de stratégies diversifiées capées et/ou floorées et 9% d'une stratégie plus opportuniste (une seule ligne qui permet de dégager depuis le 1^{er} novembre 2015 des intérêts négatifs (donc nuls) puisque le contrat de la banque ne permet pas à cette dernière de verser des intérêts à son client, cette situation pouvant perdurer jusqu'à 2027. Cette stratégie demeure toujours aussi solide, l'année 2021 a fait état d'intérêts négatif à hauteur de 13,5K€.

Dette selon charte de bonne conduite :



Répartition par prêteur au 31 décembre 2021 :



3.4 MGP, EPT et communes, des mécanismes complexes sans moyens nouveaux

Depuis le 1er janvier 2016, la commune est membre de la Métropole du Grand Paris (MGP) et de l'EPT-GOSB.

La loi de finances pour 2021 a fixé le principe d'un statu quo sur les statuts de la MGP/EPT et ce jusqu'en 2022 compris. La question reste donc entière à compter de 2023, sachant que le dernier rapport sénatorial de mars 2021, acte clairement les carences patentées du système de la loi NOTRe à réduire les inégalités sociales et territoriales, et relève l'incapacité des acteurs locaux et de l'Etat à dégager un consensus sur le devenir institutionnel de la MGP.

En l'état actuel des textes, l'architecture des relations financières à « trois bandes » entre MGP-EPT-communes membres, déroge aux mécanismes appliqués classiquement aux EPCI à fiscalité propres, et est particulièrement complexe et peu lisible.

En outre, cette architecture financière s'avère être pénalisante pour le budget de notre EPT alors même que ce dernier concentre des compétences beaucoup plus nombreuses et significatives que celles exercées par la MGP.

A ce titre, il est rappelé que le budget de la MGP se porte bien alors que celui de notre EPT est particulièrement fragilisé.

3.4-1 [Un budget métropolitain sain ... renforcé au détriment des EPT](#)

Le budget de la MGP est sain avec :

- une épargne nette largement positive

Métropole Grand Paris		CA.2020
Recettes Fonct. de la MGP	3 516 124 929	
Dépenses Fonct. de la MGP	3 427 636 102	
Annuité de la dette	0	
Epargne nette de la MGP	88 488 827	

Si l'épargne nette prévisionnelle 2021 de la MGP est affichée en dégradation par rapport à 2020, c'est très essentiellement en lien avec le doublement de ses charges de gestion (011-65-012) ..., sachant que celles-ci sont généralement surévaluées par rapport aux réalisations effectives constatées. En 2020, à peine 64% des prévisions de charges (011-65-012-66) ont été réalisées

Métropole Grand Paris		CA.2020	Prévisionnel 2021	variation CA.2020 et Prévisions 2021
Recettes de la MGP	3 516 124 929	3 495 920 270	- 20 204 659	
<i>Dotation d'Equilibre encaissée par la MGP</i>	930 735 537	945 735 537	+ 15 000 000	
<i>Dotation de Compensation perçue</i>	1 081 628 475	1 060 326 451	- 21 302 024	
<i>CVAE encaissée</i>	1 281 337 386	1 260 866 972	- 20 470 414	
<i>Autres recettes</i>	222 423 531	228 991 310	+ 6 567 779	
Dépenses de la MGP	3 427 636 102	3 445 848 073	+ 18 211 971	+0,5%
<i>Dot Solidarité Métropolitaine</i>	15 000 000	0	- 15 000 000	
<i>Attribution de compensation</i>	3 371 699 289	3 371 699 289	+ 0	
Autres charges de gestion	40 936 813	74 148 784	+ 33 211 971	+81%
Annuité de la dette	0	266 000	+ 266 000	
Epargne nette	88 488 827	49 806 197	- 38 682 629	

- des fonds de roulement (FDR) disponibles très élevés. Ainsi le CA2020 de la MGP affichait un FDR au 31/12/2020 de 173M€ ... ramenés à 73M€ pour couvrir des restes à réaliser de dépenses d'investissement. Il est rappelé par ailleurs que le BP.2021 de la MGP prévoit encore des dépenses d'investissement importantes qui ont peu de chances d'être réalisées, comme les années précédentes. Entre des charges de gestion surévaluées et des dépenses d'équipement peu réalistes, les tensions apparentes sur le budget prévisionnel métropolitain 2021 ne devraient pas se traduire dans les faits.

- La MGP encaisse notamment la CVAE et celle-ci a progressé de +14% entre 2015 et 2021, en dépit de la baisse constatée entre 2020 et 2021.

	2 015	2 020	2 021	variations 2015-2021
CVAE sur le territoire de la MGP	1 101 329 407	1 281 337 386	1 260 866 972	+159 537 565 +14%

Dans le contexte de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, l'article 255 de la loi de finances pour 2021 avait prévu diverses mesures :

- report du transfert de la cotisation foncière des entreprises (CFE) des EPT vers la MGP de deux ans.
- maintien en 2021 et 2022, de la garantie faite aux EPT de percevoir la dotation d'intercommunalité perçue antérieurement par les EPCI à fiscalité propre préexistants (environ 13 millions sur GOSB) ;
- suspension en 2021 et 2022, du versement de la dotation de soutien à l'investissement territorial (DSIT), assise sur la dynamique de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), versée par la MGP aux EPT.

En contrepartie, et pour faire face à la baisse de CVAE subie en 2021 par la MGP (-20M€ soit -1,6 %), l'article 255 de la loi de finances pour 2021 prévoyait que les EPT et la ville de Paris reverseraient à la MGP, et ce exceptionnellement en 2021, les 2/3 de leur dynamique de CFE constatée entre 2020 et 2021 ; ce qui a représenté pour l'EPT-GOSB une ponction sur ses recettes CFE d'environ -2,4M€ en 2021.

Comme on pouvait s'y attendre, l'article 198 de la LFI pour 2022 confirme le maintien du dispositif pour 2022 ... au regard des risques de baisses de CVAE.

En 2022, les EPT devront reverser 2/3 de la croissance de leurs recettes CFE entre 2021 et 2022 et ce, quel que soit, la variation de CVAE métropolitaine qui sera finalement constatée, que celle-ci baisse ou augmente ..., les EPT seront mis à contribution.

Ces dispositions viendront consolider les équilibres sains de la MGP ... au détriment des équilibres financiers compliqués des EPT, supportant déjà des effets ciseau avec les évolutions significatives de charges inhérentes à des périmètres de compétences très étendus.

3.4-2 Des équilibres financiers tendus sur l'EPT-GOSB

- des recettes de fonctionnement peu évolutives.
- Au CA.2020, 35% des recettes sont portés par la CFE. La dynamique de ces recettes est et sera largement obérée par la ponction des 2/3 effectuée par la MGP.
- Par ailleurs, 46% des recettes sont portés par le financement des communes via le FCCT, en couverture théorique des charges transférées et des charges de structure.
- des charges de fonctionnement très rigides puisque, au CA.2020, près de la moitié sont constituées de charges obligatoires et incompressibles telles que la dotation d'équilibre versée à la MGP, et les charges de péréquation (FPIC et FNGIR).
- un territoire bénéficiant d'une diminution du prélèvement au titre du FPIC mais dont la répartition est défavorable à l'EPT. L'EPT a subi une augmentation du prélèvement FPIC depuis 2015, alors que le territoire formé par le bloc local (EPT+ communes) a bénéficié d'une baisse globale de la contribution. Ce sont donc les Villes membres qui ont bénéficié de la diminution globale au détriment de l'EPT (soit un coût supplémentaire de 2,9M€ depuis 2015).

Contributions au FPIC de 2015 à 2020						
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020
Contribution totale de l'Ensemble intercommunal <i>variations cumulées 2015-(N)</i>	17 964 678	13 745 414 - 4 219 264	16 187 955 - 1 776 723	15 053 994 - 2 910 684	14 209 028 - 3 755 650	12 676 118 - 5 288 560
dont : part EPCI/EPT <i>variations cumulées 2015-(N)</i>	3 087 467	3 702 423 + 614 956	5 704 000 + 2 616 533	5 406 591 + 2 319 124	5 213 759 + 2 126 292	6 010 739 + 2 923 272
dont : Part Communes : <i>variations cumulées 2015-(N)</i>	14 877 211	10 042 991 - 4 834 220	10 483 955 - 4 393 256	9 647 403 - 5 229 808	8 995 269 - 5 881 942	6 665 379 - 8 211 832

- une épargne nette négative. Les tensions constatées sur l'épargne ne relèvent pas du dynamisme des charges courantes hors charges obligatoires, mais du faible dynamisme des recettes de fonctionnement.

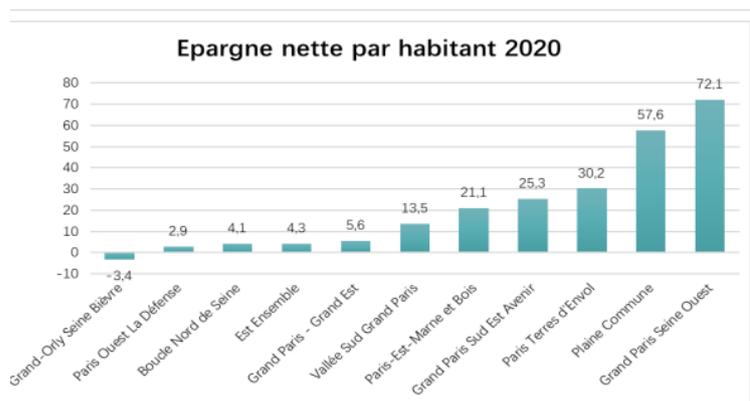
Au CA.2020, l'EPT-GOSB affichait une épargne nette négative de -2.437K€, mais proche de zéro si l'on exclut les recettes-dépenses exceptionnelles.

	CA 2020	
	CA voté	CA hors recettes et dépenses exceptionnelles
EPT- GOSB		
Produits de fonctionnement courants	391 555 991	386 364 273
- Charges de gestion courantes	369 791 768	362 110 241
- Annuité de la dette	24 201 460	24 201 460
= Epargne NETTE	- 2 437 238	52 572

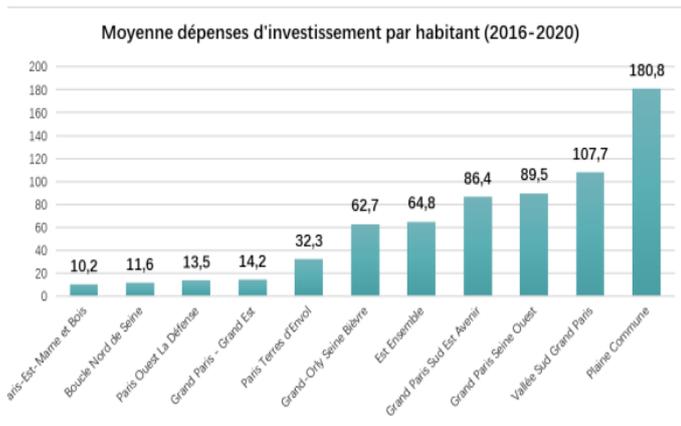
- l'EPT affichait en 2020 un FDR NEGATIF (-7.006 K€) avant les restes à réaliser. Si le FDR 2020 final était positif (3.915 K€), c'était uniquement en raison des reports d'emprunts.
- l'équilibre prévisionnel de l'exécution du BP2021 devrait se retrouver avec une épargne nette encore négative. Si la MGP n'avait pas ponctionné environ 2.400K€ de CFE, l'épargne nette 2021 de l'EPT aurait pu être positive, toutes choses égales par ailleurs.

EPT- GOSB	2 021		
	BP voté	Ponction CFE de la MGP via la D.E	2021 sans la ponction de la MGP sur la CFE 2021
Produits de fonctionnement courants	401 493 385		401 493 385
Charges de gestion courantes	379 372 396	2 400 000	376 972 396
Epargne de gestion	22 120 989		24 520 989
Annuité de la dette	24 097 368		24 097 368
Epargne NETTE	- 1 976 379		423 621
Dépenses d'Equipement	42 885 291		
Financement de l'investissement	42 885 291		
dont Epargne disponible	- 1 976 379		
dont Cessions	0		
dont Subventions reçues	6 790 288		
dont FCTVA	6 454 991		
dont Autres recettes (27)	482 550		
dont Emprunts nouveaux	31 133 841		
Taux de financement des dépenses d'équipement par emprunts	73%		

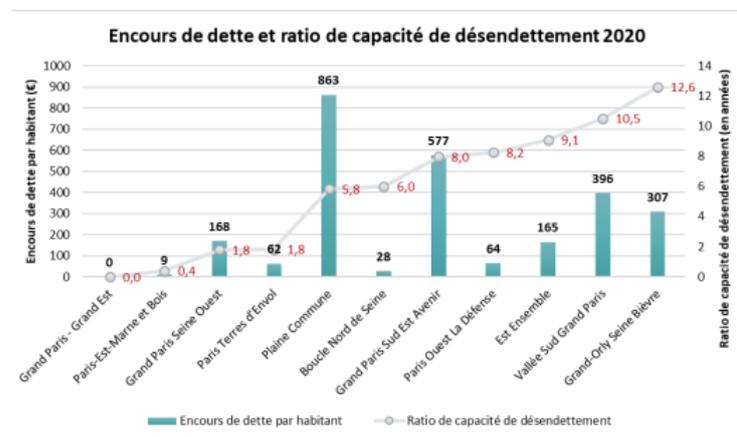
- la faiblesse des marges de manœuvre de l'EPT-GOSB au regard des autres EPT de la MGP
 - épargne la plus faible par habitant en 2020



- 6^{ème} niveau d'investissement par habitant sur la période 2016-2020



- ratio de désendettement le plus élevé des EPT en 2020



L'EPT est engagé dans la rédaction d'un pacte financier, fiscal et social qui va redéfinir un nouveau point et donc un nouveau FCCT socle de chaque commune membre, déterminé à partir de l'implication de chaque commune dans des pôles de compétences. C'est à partir de ce travail que sera déterminée l'ambition du projet d'intercommunalité et les niveaux de FCCT qui en résulteront.

Reste l'incertitude sur l'avenir institutionnel de la MGP-EPT après 2022. Les EPT ont unanimement demandé au gouvernement de renforcer le statut des EPT pour en faire les véritables EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) qui leur permettraient de disposer de la CFE (stock et dynamique), de la dynamique des recettes économiques (CVAE, IFER, TASCOM....) avec la possibilité d'instaurer une fiscalité additionnelle sur le FB. La MGP pourrait alors devenir un syndicat d'EPT, à même de définir des visions stratégiques métropolitaines, financé par des contributions budgétaires de ces derniers selon les critères classiques de péréquation de richesse et de charges.

3.5 Focus sur les dépenses de personnel

3.5-1 Répartition par filière des emplois permanents

La répartition par filière des emplois permanents pourvus au 1^{er} janvier 2022 se décompose de la manière suivante :

FILIERES	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus au 1/1/2022	ETPT pourvus au 1/1/2022
ADMINISTRATIVE + emploi réservé	125	117	115,2142857
TECHNIQUE	241	226	223
SOCIALE	27	24	23,8
MEDICO-SOCIALE sans les Assistantes maternelles	23	20	18,4
SPORTIVE	8	7	7
ANIMATION	68	62	61,6
CULTURELLE	54	52	34,675
POLICE MUNICIPALE	7	6	6
SOUS TOTAL	553	514	489,69
Assistantes maternelles	30	24	24
TOTAL GENERAL	583	538	513,689

(*) ETPT = *Equivalent temps plein travaillé - les effectifs pourvus sont décomptés en équivalent Temps Plein (temps partiel, temps nom complet, temps partiel thérapeutique, etc.).*

Les effectifs budgétaires ont vocation à augmenter légèrement sur l'année 2022 pour répondre aux objectifs du projet municipal déclinés dans l'organigramme qui porte sur le renforcement de l'administration sur les sujets de l'entretien du patrimoine public, de la démocratie locale, de l'aide à la parentalité, de la lutte contre les discriminations et les violences intrafamiliales, de l'égalité femme/homme, de l'emploi et de l'insertion professionnelle et de la sécurité publique.

538 postes sont pourvus au 1^{er} janvier 2022 correspondant à un équivalent temps plein travaillé (ETPT) de 513,689 contre 533,43 en 2021 à la même date. Cet écart constaté d'une année sur l'autre, entre les effectifs budgétaires et les effectifs pourvus s'explique à la fois par les quelques créations de poste déjà évoquées non pourvus mais aussi par le nombre de postes vacants (départs en retraite, mutation, etc.) à l'instant T qui peut être différent d'une année sur l'autre ainsi qu'en cours d'année.

Le chapitre 012 en 2021 a été comme chaque année composé à 99.68% de la masse salariale nécessaire à la rémunération annuelle du personnel (tous statuts confondus), à laquelle s'est ajouté deux enveloppes : l'une couvrant les frais d'assurance statutaire, accident du travail, maladie professionnelle des agents titulaires (206960€) ; l'autre servant à financer la prestation de médecine du travail et contrôle /expertise (66 000€).

Ainsi, les dépenses prévisionnelles de personnel pour l'année 2022 devraient s'établir autour de **23,9€ M€** soit une augmentation modérée de 200 000€ par rapport au réalisé 2021. Cette proposition tient compte du contexte actuel, des conséquences de la loi de transformation de la fonction publique notamment en matière de temps de travail & congés et de la difficulté à recruter sur certains postes, ce qui fait que des postes budgétaires ne seront pas pourvus en année pleine.

A ces coûts directs viennent s'ajouter, pour les secteurs culturels et sportifs, les subventions municipales (sous la forme financière ou de mise à disposition) des structures associatives œuvrant dans ces domaines et bénéficiant du soutien de la commune (Théâtre, Maison du Conte, ...).

3.5-2 [La formation](#)

La commune continue à valoriser les métiers et les parcours de ses agents. Elle doit s'acquitter d'une cotisation obligatoire auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) correspondant à 0,90% de l'ensemble des salaires de ses agents (titulaires et contractuels), soit environ 120 000€ /an. A noter que pour l'année 2022 et compte tenu des modifications réglementaires les collectivités vont devoir dorénavant s'acquitter d'une cotisation supplémentaire pour financer l'apprentissage (environ 0,10%). Considérant que toutes les formations ne peuvent être dispensées par le CNFPT et notamment les formations liées à la sécurité, la prévention, l'informatique, la culture, etc., elle octroie dans son budget au chapitre 011, un budget supplémentaire d'environ 40 000€/an pour l'ensemble des agents.

3.5-3 [La santé](#)

Il convient de rappeler que contrairement au secteur privé, les agents des collectivités locales ne bénéficient pas de participation complémentaire obligatoire en matière de mutuelle santé et de prévoyance en cas d'arrêt pour raisons de santé. C'est pour cela que la commune a fait le choix de verser une participation à la mutuelle santé de ses agents depuis mars 2011. Elle a également mis en place depuis janvier 2017, un contrat collectif prévoyance maintien de salaire facultatif avec participation de la commune. Le cout de cette participation sur la masse salariale a été de 106125€ en 2021. L'enveloppe prévisionnelle au titre de l'année 2022 sera identique.

3.5-4 [Le temps de travail](#)

Le temps de travail est de 35 heures hebdomadaires avec possibilité selon les services et conformément au protocole d'accord signé en 2002 avec les organisations syndicales, de réaliser ce temps de travail sur 5 jours ou sur 4.5 jours par semaine. Certains services ou agents et notamment les cadres travaillent sur une base de 36 heures hebdomadaires et bénéficient de 6 jours de Réduction du Temps de Travail.

La loi de transformation de la fonction publique en date du 6 août 2019 prévoit d'harmoniser la durée du temps de travail de l'ensemble des agents de la fonction publique territoriale.

Ainsi toutes les collectivités ont l'obligation de ramener le temps de travail effectif des agents à 1607 heures de travail annuel.

La commune a dû engager sur toute l'année 2021, une réflexion pour décliner cette obligation qui s'applique depuis le 1er janvier 2022 et a donné lieu à une délibération en conseil municipal de décembre 2021. Cette application a des conséquences sur des congés existants et des acquis sociaux des personnels.

Dans le cadre de cette concertation, des facteurs de pénibilité ont été institués permettant par métier de tenir compte de contraintes spécifiques de chacun.

3.5-5 Evolution de la masse salariale prévue pour 2022

La masse salariale prévue pour 2022 sera en augmentation maîtrisée par rapport au CA 2021 d'environ 200 000€ compte tenu de créations de postes et compensées en grande partie par des non remplacements.

Il convient également de tenir compte du contexte particulier de la pandémie depuis bientôt deux ans an qui nous oblige à revoir l'organisation des manifestations et animations sur la commune d'où une diminution des besoins en personnel constatée dès le début d'année.

Les principaux éléments impactant la masse salariale en 2022 sont :

- Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), qui permet d'absorber les évolutions de carrière des fonctionnaires et les effets liés au turn-over sur les postes ;
- Le reclassement indiciaire des agents de catégorie C pour compenser et ajuster les salaires les plus bas au regard de l'évolution du SMIC
- Le versement en cours d'année de la prime d'inflation décidée par le Gouvernement,
- L'intégration en catégorie B des auxiliaires de puéricultures,
- Les éventuelles augmentations SMIC, cotisations, Convention chômage pour le paiement des Allocations de Retour à l'Emploi (ARE)

Il est à noter que, compte tenu du ralentissement des progressions de carrière des agents (avancements d'échelon, grade) lié à la mise en place du PPCR et des nouvelles échelles indiciaires qui y sont liées, le GVT est nettement moins impactant que les années précédentes et a été évalué à moins de 0,50%.

Dans ce cadre budgétaire contraint et maîtrisé, la commune poursuivra sa politique de sécurisation des parcours professionnels des agents, garantie d'un rendu de service public efficient. Elle continuera donc la mise au stage des agents pouvant y prétendre, dans une volonté affichée de lutter contre l'emploi précaire.

3.6 Le Pluriannuel d'investissement

Au prix des efforts de maîtrise budgétaire mentionnés ci-avant et dans un contexte de plus en plus contraint, la commune entend déployer un niveau d'investissement toujours important au cours de l'année 2022, permettant de garantir un haut niveau de service à la population chevillaise et de contribuer à la relance de l'économie. Ce programme représente 10 340 000€ d'investissement prévisionnel sur l'année.

Cette année, outre les travaux usuels d'entretien du patrimoine communal (écoles et équipements sportifs et culturels), les opérations suivantes seront notamment menées :

- Le démarrage des travaux pour la nouvelle école situé dans l'éco-quartier Anatole France
- La finalisation des travaux de l'école J G Collet
- Les études et les premiers travaux pour la modernisation et l'extension de restauration en lien avec l'arrivée de la nouvelle école
- L'installation de la fontaine en cœur de Ville
- L'installation d'une ressourcerie dans les locaux de l'ancien crèche départementale devenue propriété de la commune
- La poursuite des travaux de mise en accessibilité des équipements pour les personnes à mobilité réduite prévue dans l'Agenda d'accessibilité programmée 2016-2024 (Ad'AP), pour la sixième année consécutive
- La poursuite du plan anti-canicule dans les locaux accueillant du public, dans le cadre d'un programme pluri annuel

- Le renouvellement partiel de la flotte automobile, pour des véhicules propres et davantage respectueux de l'environnement
- La poursuite du déploiement de la vidéoprotection notamment sur l'hôtel de ville et le cœur de ville
- L'aménagement de terrains de streets work out
- Les études en vue de l'installation d'un studio d'enregistrement
- La poursuite de l'étude de programmation pluriannuelle portant sur l'aménagement des locaux du théâtre André Malraux.
- Le renforcement de la charpente du gymnase Dericbourg
- La requalification de la rue du Petit Leroy sur sa portion entre l'avenue Jacques Brel et l'avenue Franklin Roosevelt dans le cadre du schéma directeur des liaisons douces et l'installation de nouveaux stationnements à vélo.

Par ailleurs, le projet d'acquisition de l'aile du bâtiment de la Congrégation pourrait se concrétiser.

IV- LES ORIENTATIONS MUNICIPALES : MAINTENIR UN HAUT NIVEAU DE SERVICE PUBLIC POUR PRESERVER LE POUVOIR D'ACHAT DES CHEVILLAIS

4.1- Petite-enfance, Enfance, Jeunesse : prendre soin, éveiller, éduquer, développer les talents

L'éducation a toujours constitué une priorité pour notre commune au regard des enjeux majeurs que sont la réussite de tous les élèves, l'épanouissement, l'autonomie et la citoyenneté de l'enfant et du jeune. Cet engagement fort en faveur d'une politique éducative locale ambitieuse nécessite constamment d'être réajusté et réévalué pour être en prise avec les réalités d'aujourd'hui tout en anticipant les besoins de demain.

4.1-1 Chevilly-Larue, Ville amie des enfants

- L'année 2022 connaîtra d'importantes avancées sur le plan des locaux scolaires, qui constituent le cœur de notre compétence.

L'été 2022 clôturera en effet les travaux de l'école J.G Collet avec des locaux entièrement rénovés et dont le confort d'usage sera renforcé (confort thermique, améliorations des espaces éducatifs, de restauration, etc). L'école rouvrira ses portes à la rentrée de septembre 2022. Le centre de loisirs Pablo Neruda pourra ainsi retrouver son usage originel.

La nouvelle école et sa salle de sport, au sein de l'éco-quartier Anatole France Meuniers, entrera en phase chantier au cours du premier semestre. La municipalité associera la communauté éducative aux différentes étapes de l'avancement du projet. L'année 2022 axera particulièrement la concertation sur la nouvelle sectorisation scolaire à mettre en place et le nom de la future école. Le projet a été travaillé pour constituer un outil pédagogique très innovant, marqué par une ambition environnementale exemplaire, plaçant la dimension écologique comme un véritable axe éducatif de l'école. L'école devrait ouvrir ses portes à la rentrée de septembre 2023. Toutefois, la pénurie de matières premières sur le marché européen pourrait enclencher des glissements de calendrier qu'il conviendra d'anticiper de manière à assurer une rentrée 2023 de qualité.

L'ouverture d'une nouvelle école sur Chevilly-Larue nécessite d'adapter les outils de fabrication des repas du midi. Aussi, des travaux de réaménagement de la cuisine centrale seront réalisés sur les années 2022 et 2023.

- Par ailleurs, la Municipalité maintiendra sa politique volontariste qui place les actions en faveur de l'enfance et de la petite enfance comme le premier poste budgétaire de la commune.

La pause méridienne est un temps essentiel dans la journée de l'enfant, tant le repas lui-même que les moments de loisirs ludiques qu'il propose, dans un continuum éducatif avec les temps scolaire et périscolaire. Ce moment de la pause méridienne sera repensé tant en termes de structuration du personnel que de projet éducatif en lien avec le PEDT-Plan Mercredi. En parallèle, l'élaboration de la charte d'accueil des ATSEM débutera durant l'année 2022 afin que les missions des ATSEM soient mieux connues des parents et valorisées. Le parcours de formation des animateurs et des ATSEM sera par ailleurs renforcé, au moment de la prise de poste et régulièrement au fil de leur parcours, pour une bonne appropriation du projet éducatif, de ses valeurs, de ses objectifs, des procédures et protocoles ainsi que les attendus en termes de qualité d'accueil. Le plan de formation de la commune renforcera le

financement de formations diplômantes type BAFA et BAFD afin de professionnaliser le plus grand nombre de nos intervenants dans les cantines ou dans les accueils de loisirs.

La lutte contre le gaspillage alimentaire sera l'un des axes de l'année 2022. Des tables de tri seront installées à titre expérimental durant les vacances d'hiver et de printemps pour être généralisées à la rentrée de septembre 2022. Des séances de pesage seront régulièrement effectuées afin de sensibiliser les élèves aux enjeux environnementaux liés au gaspillage alimentaire.

Le double choix de menu (classique ou végétarien) qui s'est mis en place à la rentrée de septembre 2021 se poursuivra cette année. Cette évolution, bien qu'elle ait nécessité des ajustements lors de sa mise en œuvre, a engagé de nouvelles pratiques des agents durant ce temps de pause méridienne : elle a invité les professionnels à repenser leur rôle durant le repas des enfants et à travailler de concert pour accompagner au mieux les élèves dans ce choix de menu. Laisser le choix aux enfants, leur faire découvrir de nouveaux saveurs, de nouvelles façons d'associer ou cuisiner les aliments, leur expliquer pourquoi de telles mesures sont prises dans une dimension environnementale, tout autant de leviers pour donner à ce temps méridien une réalité éducative. Les premiers mois d'installation de cette mesure ont montré que les enfants ont su s'adapter et imposer leur rythme : d'une semaine à l'autre le choix en faveur des protéines animales ou végétales a fluctué. Le goût des enfants en primaire comme en crèche est en complet apprentissage et ces variations en termes de proportions en sont une bonne illustration. Au-delà, la plus-value de l'accompagnement des professionnels lors du repas est ainsi valorisée par cette nouvelle mesure : donner le choix aux enfants, leur apprendre à le formuler, déterminer ce qu'ils aiment ou ce qu'ils n'aiment pas voici un des chemins pour les amener à se construire et devenir adultes.

Concernant la restauration, le marché public relatif à l'achat des denrées alimentaires arrivera à échéance en 2022. Un nouveau cahier des charges sera établi avec des objectifs ambitieux en matière de produits labellisés ou issus de l'agriculture biologique pour progressivement atteindre les 50 % visés dans la loi EGALIM. En 2021, 23 % des plats servis aux enfants et aux aînés sont des denrées classifiées dans ces catégories (contre 8 % en 2019).

Au-delà de ces actions historiques, la commune entend s'adapter aux enjeux nouveaux, notamment ceux qui ont émergé ou changé de visage pendant la pandémie

Les nouvelles technologies, les réseaux sociaux sont devenus de plus en plus présents au sein de la sphère familiale. La crise sanitaire que nous connaissons depuis près de deux ans a, elle-même, contribué à la mise en valeur des apports qui pouvaient émaner des moyens informatiques en permettant la continuité éducative, la préservation du lien social et familial lors des différents confinements. Ces dernières années ont amené l'ensemble de la communauté éducative, des parents jusqu'aux professionnels de l'enfance et de la petite enfance en passant par les enseignants et les professionnels des structures culturelles, à revisiter les modes de faire, à réinventer une politique éducative en adéquation avec les besoins prégnants du moment : utilisation de plateforme numérique pour communiquer ou organiser des réunions avec les parents, les conseils d'école, dématérialisation des démarches administratives, des actions de soutien à la parentalité via un journal petite enfance numérique durant les différents confinements, jeux ou activités pédagogiques aménagées pour respecter les gestes barrières ; tous ces ajustements ne sont pas simples et reposent à chacun la question du sens des actions menées.

Chevilly-Larue, fidèle à ses valeurs, poursuivra l'élaboration d'une politique éducative innovante à travers une politique préventive qui viendra innover les actions des différents services éducatifs et culturels de la commune : des parcours dans les écoles et les accueils de loisirs (la thématique retenue cette année est celle du harcèlement), des actions de formation/sensibilisation auprès des professionnels avec la volonté de continuité en préservant et accentuant les passerelles entre les services municipaux et les services de l'Education Nationale, des actions de prévention auprès des parents autour de cette même thématique du harcèlement.

A travers les effets de la crise économique et sanitaire, la commune prendra une place plus importante encore dans le cadre de l'accompagnement scolaire et de la lutte contre le décrochage scolaire pour la réussite de tous les élèves : les clubs coup de pouce au sein des écoles élémentaires et maternelles, les séances de révision des examens de fin d'année ou le dispositif d'accompagnement des élèves exclus proposés par le service municipal de la jeunesse seront renforcés cette année. A ces actions s'ajouteront l'accompagnement scolaire pour les collégiens deux soirs par semaine ainsi que les stages de révision durant les vacances scolaires d'hiver et de printemps mis en place au service municipal de la jeunesse en partenariat avec la Maison pour Tous et la Médiathèque.

Chevilly Larue est la ville du conte mais est aussi la ville des arts du cirque. En partenariat avec l'association « La Boite à Cirque », les ateliers et classe cirque se poursuivront. Chaque année ce sont ainsi 324 chevillais qui s'initient à cette activité, marqueur de la ville. La professionnalisation des agents se poursuivra, des stages BAFA ou autres seront ainsi proposés via des organismes de formation des animateurs. Le chapiteau sera mis à disposition des établissements scolaires du primaire et du secondaire pour développer des cycles autour des arts du cirque et prolonger ainsi les actions municipales.

4.1-2 [Chevilly-Larue, Ville amie des... parents](#)

Les enseignements de cette période chaotique ont mis en avant le rôle primordial des services municipaux pour réduire l'isolement des jeunes et de leurs familles et renforcer l'inclusion sociale. La Municipalité, s'appuyant sur la ludothèque, le service municipal de la jeunesse, la Maison Pour Tous, les associations chevillaises, organisera des partenariats avec le centre de PMI, l'AERA de Cachan, l'association « La troisième rive » ainsi que le CMP pour déterminer comment parents et enfants, jeunes ou moins jeunes, peuvent trouver des lieux d'écoute et d'accompagnement les mieux adaptés à leur situation. La ludothèque sera également un lieu ressource pour les parents dans le cadre d'initiatives, de groupes de paroles ou d'actions de sensibilisation. Pour les professionnels, ce sera un lieu d'informations et de formations internes.

4.1-3 [2022, année de la jeunesse](#)

Le Service Municipal de la Jeunesse se mobilisera en 2022 pour aller à la rencontre des jeunes dans différents lieux de la ville, ainsi que par le biais des outils numériques plébiscités par ce public, pour recueillir leur avis sur les premiers projets identifiés afin qu'ils les enrichissent, se les approprient et apportent leurs propres projets, renouvelant ainsi la politique municipale à l'égard de la jeunesse.

Parmi les sujets mis en débat figureront notamment :

- Le devenir de « La Grange » pour en faire un lieu auquel les jeunes s'identifient davantage, viennent s'y retrouver, se questionner, débattre, expérimenter, s'exprimer et se construire en tant qu'adulte comme un point d'ancrage pour eux dans cette période complexe de l'adolescence ;
- Le programme du studio d'enregistrement, afin que cet équipement à réaliser réponde le mieux possible aux attentes des jeunes ;
- La mise en place de rendez-vous dans les quartiers, pour des activités sportives ou culturelles ;
- La mise en place de spots de streets work out et le développement des sports en pratique libre.

Au sein du service municipal de la jeunesse, les actions en direction des élèves des collèges chevillais se poursuivront : les débats, les séances de sophrologie ou les ateliers théâtre animés par le comédien Christophe Mie de la compagnie « Le Grenier de Babouchka ».

Le service municipal de la jeunesse proposera un projet de scène ouverte revisitée en constituant une « SMJ-Comedy-Club » pour permettre aux jeunes d'exprimer leurs talents, d'expérimenter la prise de parole en public tout autant d'atouts pour construire leur vie d'adulte.

Le Point Information Jeunesse, espace d'informations, d'accompagnement à l'insertion et à la formation des jeunes, poursuivra ses actions avec une volonté de refonte des dispositifs d'aides versées aux jeunes. Cet espace dédié doit être mieux connu et développer des temps forts à destination des jeunes pour les épauler dans la détermination de choix impactants pour leur avenir, pour trouver une formation ou même un stage ou tout simplement un job d'été.

4.1-4 Petite enfance : bien accueillir les tout-petits

Chevilly-Larue est l'une des communes les mieux dotées du Département avec une capacité d'accueil en crèche publique de 30 % (crèches collectives et crèche familiale). Grâce à l'ouverture de la crèche Anne Sylvestre, qui accueille 60 berceaux contre 40 pour l'ancienne crèche départementale, la commune bénéficie désormais de 224 berceaux, pour 772 enfants de moins de 3 ans.

La Municipalité poursuivra par ailleurs son dispositif de soutien financier aux parents ne bénéficiant pas de place en crèche afin d'alléger le poids des frais d'assistantes maternelles indépendantes dans le budget familial.

Soucieuse d'accompagner davantage les parents dans leur recherche d'un mode d'accueil, la commune renforcera ses supports de communication afin d'informer et de guider au mieux les nouveaux parents.

Dès que les protocoles liés au covid 19 le permettront, les cafés des parents et les temps portes ouvertes de nos établissements d'accueil de jeunes enfants seront remis en place. Le partenariat fort entre les structures petite enfance et la Maison du Conte ou la Médiathèque sera maintenu de nouveau cette année.

4.2 Solidarité, santé, prévention : la commune comme bouclier social

Alors que le pouvoir d'achat des ménages est très fortement impacté par l'inflation et la hausse des prix de l'énergie, la solidarité communale est essentielle dans le quotidien de chacun. Soutien au pouvoir d'achat, solidarité à l'égard des seniors, projet local de santé, dispositifs spécifiques pour les personnes les plus fragiles ... la commune s'adapte aux effets de la crise sanitaire pour être au plus près des besoins.

4.2-1 Soutenir le pouvoir d'achat de tous les Chevillais

- Pas de hausse des impôts : en l'absence de taxe d'habitation, pour laquelle la commune n'a plus à voter de taux, la Municipalité prévoit de ne pas augmenter le taux de taxe foncière. De la même façon, le taux de TOM (Taxe pour les Ordures Ménagères) voté en conseil de territoire, puisque la compétence a été transférée à l'Établissement Public Territorial, devrait rester stable malgré la mise en place d'un service de collecte des déchets verts en porte à porte dans les quartiers pavillonnaires.
- Les tarifs de tous les services municipaux resteront bas ou gratuits (en fonction des services), les augmentations resteront inférieures à l'inflation. Quel que soit son niveau de quotient, calculé par rapport aux revenus et qui amène de l'équité dans les tarifications, aucun Chevillais ne paie le coût réel du service.
- La hausse des tarifs de la géothermie sera limitée à 20 % : la géothermie a besoin de gaz pour fonctionner. Alors que le prix du gaz sur le marché de l'énergie a augmenté de 600 à 1000 %, les communes membres de la SEMHACH ont fait le choix d'absorber par une recapitalisation de la société publique locale l'essentiel de cette hausse de coût, de manière à limiter au maximum l'impact sur les factures de leurs usagers. Là où le gaz et l'électricité auront augmenté de 47 % en un an, la géothermie augmentera de 20%. Cette stratégie ne pourra toutefois se maintenir à long terme si le prix du gaz reste si haut.

- Aides COVID : Après la mise en place de deux dispositifs d'aide financière covid en 2020 et 2021, la commune, avec son CCAS, étudiera la faisabilité de mise en place d'une allocation pour soutenir les Chevillais dans leur pouvoir d'achat notamment eu égard à l'inflation exponentielle des prix de l'énergie et d'autres dépenses de première nécessité. L'accès à l'énergie doit rester accessible à toutes et tous.
- Action sociale : La crise du COVID a profondément bouleversé les équilibres sociaux. La Municipalité lancera en 2022 une étude d'analyse des besoins afin d'objectiver ces évolutions et adapter son action. Dans la cadre de la lutte contre le sans-abrisme, les services municipaux, en partenariat avec les associations caritatives chevillaises, poursuivront leurs efforts pour accompagner les personnes vers des solutions de relogement auprès de ce public éloigné des dispositifs sociaux et difficilement mobilisable.

4.2-2 [Travailler une meilleure inclusion des personnes porteuses de handicap](#)

Le comité consultatif du handicap reprendra ses travaux, après une période d'identification de nouvelles personnalités chevillaises ou professionnelles qui pourraient y contribuer. L'objectif est de mieux identifier les freins à l'inclusion des personnes atteintes de handicap au sein des services publics, mais aussi plus largement dans la commune et dans la vie de tous les jours, avec pour objectif d'adopter un plan d'action à la fin de l'année.

La commune poursuivra par ailleurs la mise en œuvre de son programme pluriannuel d'adaptation des équipements publics, qui progressivement rende accessible au plus grand nombre l'ensemble des services publics municipaux.

4.2-3 [Prendre soin de nos seniors](#)

Le CCAS proposera dans la continuité des années précédentes un programme d'activités culturelles, sportives, de loisirs et de prévention à l'attention des seniors.

Chacun souhaite évidemment que l'année 2022 soit l'année de retour des moments conviviaux et festifs à destination de nos aînés (sorties, anniversaires au foyer, banquet des aînés). Le budget 2022 portera l'ambition de leur maintien dans une configuration pleine et entière.

Le foyer Gabriel Chauvet fêtera ses 45 ans en 2022, une occasion de mettre à l'honneur ce véritable lieu de vie et de socialisation de nos aînés si essentiel durant cette crise sanitaire.

Les activités se poursuivront et se renforceront autour de la sensibilisation de nos seniors aux outils du numérique, ainsi que sur les démarchages abusifs, en forte augmentation. Des actions contre les arnaques à la fausse qualité seront ainsi proposées en lien avec la police municipale.

Le projet de résidence autonomie au cœur de l'éco-quartier Anatole France Meuniers va entrer en phase opérationnelle, avec un dépôt de permis de construire dans le courant de l'année.

Parmi les objectifs du projet local de santé figurera la volonté de mieux identifier les personnes âgées victimes d'isolement et éloignées des soins, afin de travailler avec elles un parcours de soins et un accompagnement.

4.2-4 [Elaborer un Contrat Local de Santé](#)

Le territoire chevillais compte et finance de nombreuses structures de soins (SAMI, SISSID, Maison de Santé Pasteur, centre médical des halles).

Avec la maison de santé rue Pasteur, qui s'est étendue en 2021, et le Service Médico-Social des Halles, la commune de Chevilly-Larue est sortie de la menace de désertification médicale. Elle bénéficie en effet désormais de plus de 10 généralistes en exercice sur la commune ainsi que de nouveaux spécialistes. La Municipalité confirmera cette implication en 2022 en structurant et coordonnant ses acteurs de soins à travers la préfiguration d'un contrat local de santé, en lien avec la nouvelle CPTS intercommunale créée en décembre 2021.

Dans le courant de l'année 2022, un travail sera engagé afin de rechercher l'implantation d'un centre médical sur le parvis du cimetière intercommunal. Un cabinet dentaire devrait s'implanter dans l'écoquartier Anatole France Meuniers. L'hôpital de jour prévu dans le quartier Meuniers, traitant des troubles psychologiques et prévoyant un CMP, devrait entrer en chantier dans le courant du premier semestre.

Véritable acteur de la gouvernance en matière de santé sur le plan local pendant la crise sanitaire, la commune a su prendre ses responsabilités dès le début de la pandémie. Bien sûr, elle maintiendra son engagement et sa participation aux actions de lutte contre le virus du COVID 19 en partenariat avec l'ARS, la Préfecture et la Croix Rouge, notamment à travers son centre de vaccination.

La prévention bucco-dentaire au sein des écoles sera maintenue et étendue aux crèches municipales. Des actions de prévention en matière de nutrition seront initiées par la diététicienne du service de la restauration municipale au sein de ces mêmes structures.

Dans le cadre de sa politique en matière de santé publique, la Municipalité lancera un appel à candidature pour mettre en place une mutuelle communale à destination du plus grand nombre pour faire reculer le renoncement aux soins des patients les plus fragiles.

[4.2-5 Promouvoir l'égalité, lutter contre les discriminations](#)

Le comité consultatif en charge de l'égalité femmes-hommes fêtera sa première année d'existence le 8 mars 2022 avec un premier plan d'actions qui sera acté à cette occasion. Ce dernier développera des projets issus des travaux des trois tables rondes proposées entre juin et décembre 2021.

Les actions de lutte contre les discriminations, menées par toutes les structures culturelles de la commune, ainsi que le service municipal de la jeunesse et la Maison pour Tous, se poursuivront. Elles se traduisent par l'organisation d'évènementiel, comme l'initiative « Fraternité », mais aussi d'actions de fond s'inscrivant dans la durée en lien notamment avec les collèges et le lycée.

[4.2-6 Favoriser l'insertion et l'emploi](#)

A l'appui du maillage territorial et de l'ensemble des professionnels communaux en charge de ces questions, la commune souhaite assurer un rôle de coordination pour fédérer les forces en présence au service d'un accès facilité à l'emploi pour le plus grand nombre de chevillais.

Un poste de conseiller de parcours individuel sera mis en place en lien avec l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvre, dans le cadre de la politique d'insertion et notamment de la création d'un PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi). Ce dispositif viendra à l'appui des postes de référents RSA au sein de notre CCAS et du Point Information Jeunesse dédié aux jeunes. La Municipalité poursuivra par ailleurs son soutien financier aux structures d'insertion du territoire (AEF 94, Comité Bassin d'Emploi). C'est désormais via l'Etablissement Public de Territoire que la commune participe au financement de la Mission Locale, puisque cette compétence lui a été transférée.

[4.2-7 Faire vivre la solidarité internationale](#)

La politique de coopération décentralisée de Chevilly-Larue repose sur la volonté de la Municipalité de faire vivre la solidarité internationale, le développement local des pays tiers par des acteurs de terrain, dans une logique de respect de la souveraineté locale. Elle est une affirmation de la capacité d'agir des collectivités territoriales en matière d'aide au développement, de culture de paix et d'échanges culturels, dans un monde où les relations bilatérales entre Etats sont encore trop souvent fondées sur des rapports de domination Nord Sud. Au-delà des intérêts matériels pour les populations locales, la coopération décentralisée favorise l'ouverture d'esprit et a vocation à cultiver le respect de l'altérité, considérée comme une richesse, dans une période où le lien social français est menacé par le retour en force des discours racistes et xénophobes.

Cette coopération internationale prend essentiellement deux formes selon les sites :

Les sites relevant des jumelages classiques induisant des échanges d'ordre culturel, sportif et scolaire : ville de Hochdorf (Allemagne), ville de Martorell (Espagne), ville de Victoria (Roumanie), ville de Pougne Hérisson (Deux Sèvres).

Les sites relevant de la coopération induisant des actions de coopération décentralisée ayant pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans des pays en voie de développement : village de Dieuk (Mauritanie), ville de Yen Bai (Vietnam).

Pour l'Allemagne et l'Espagne les actions d'échanges entre collégiens ne pourront pas être organisées pour cause de pandémie. Le soutien financier aux projets extra scolaires portant sur des actions environnementales au bénéfice des lycéens de la ville de Victoria est reconduit. Un échange actif avec la ville de Pougne Hérisson en collaboration avec la Ferme du Saut du Loup sera soutenu par la ville. Des missions d'étude dans les villes jumelées de Roumanie, d'Allemagne et d'Espagne seront programmées pour préparer et arrêter les actions à mener dans le cadre des Jeux Olympiques de 2024 à Paris.

Au Vietnam, les actions de lutte contre la malnutrition en milieu scolaire pour les enfants de moins de 6 ans dans les écoles maternelles rurales seront poursuivies, grâce à l'achat de lait en poudre et de matières premières pour la production de lait de soja. Plus de 2 000 enfants bénéficient de ce programme qui contribue à réduire sensiblement le taux d'enfants malnutris dans les campagnes de la ville de Yen Bai.

En Mauritanie, le complexe du garage agricole du village réhabilité en 2015 subira des modifications majeures afin de pouvoir mettre à l'abri des intempéries les engins agricoles acquis par la communauté villageoise (moissonneuse batteuse, remorque). En marge de ces travaux la ville poursuivra son soutien financier au fonctionnement du jardin d'enfants, créé en 2004.

4.3 Vie associative, sportive et culturelle : faire battre le cœur de Chevilly-Larue

Alors que notre commune est pleinement incluse dans les dynamiques métropolitaines du Grand Paris, avec notamment l'arrivée du métro, l'un des enjeux des prochaines années est de préserver l'esprit village et le lien social fort qui caractérisent Chevilly-Larue, ville à taille humaine. Cela passe par la redynamisation de la vie locale, bien mise à mal par la pandémie, à travers la relance de son foisonnement associatif et des initiatives locales.

4.3-1 Soutenir la dynamique associative

La période de pandémie a plus que jamais démontré la nécessité absolue de maintenir coûte que coûte le lien social. La ville de Chevilly-Larue dispose d'un tissu associatif local très développé avec plus de 100 associations. Elles sont des acteurs et des partenaires essentiels au dynamisme de la vie locale et de la solidarité dans tous les domaines de la vie quotidienne. Ce tissu associatif chevillais très dense irrigue la vie de la cité dans tous les quartiers et mobilise des centaines de bénévoles. La municipalité poursuivra son engagement auprès des associations chevillaises grâce à l'appui logistique (mises à dispositions des infrastructures de la commune) et au soutien financier qu'elle leur apporte mais aussi avec la volonté d'un partenariat renforcée. La salle Joséphine Baker, inaugurée en octobre dernier, vient compléter l'offre des salles à disposition des associations pendant les jours de semaine, les fins de semaine étant priorisées sur les fêtes familiales.

Ce soutien se traduira en 2022 par le maintien des subventions, avec un effort particulier porté aux associations de solidarité dans cette période sanitaire difficile.

Au-delà de ce soutien financier, la commune a pour volonté d'être présente auprès des associations pour les accompagner dans leurs différents projets. Davantage d'associations feront l'objet en 2022 d'un conventionnement avec la commune. Cet accompagnement permettra également de continuer les différents partenariats et participations aux initiatives organisées par la commune comme la fête communale, le carnaval, le marché campagnard, le forum de rentrée, le village de Noël, et de travailler des pistes d'amélioration.

La Commune porte l'ambition de mettre à disposition des associations du territoire un service administratif à l'écoute des problématiques et en capacité d'aider à la conception et à la mise en œuvre de leurs projets. Un travail est engagé afin de faciliter l'implication des chevillais dans la vie associative et faciliter le travail des bénévoles dans les associations.

4.3-2 [Organiser des assises du Sport pour réécrire le projet sportif local](#)

- Les infrastructures sportives, essentielles à la vie sportive locale

La commune de Chevilly-Larue dispose d'un niveau d'infrastructures sportives comparable à celui d'une ville de 40 000 habitants, ce qui la place parmi les communes de sa strate les mieux équipées en matière sportive. La décennie précédente a permis de compléter cette offre avec l'arrivée du gymnase du collège Liberté, le complexe sportif Lilian Thuram, la salle Léo Lagrange, la réfection de la piscine P. de Coubertin, du gymnase Dericbourg, et plus récemment, la réfection de la tribune du Parc des sports ou encore le raccordement du gymnase Marcel Paul à la géothermie.

L'année 2022 verra les rugbymen chevillais prendre possession de leur tout nouveau terrain doté notamment d'un club house. Le chantier de la nouvelle salle de sports, au sein de la future école dans l'écoquartier des Portes d'Orly, s'enclenchera cette année, pour une livraison prévue à la rentrée de septembre 2023. Les études en vue de la réalisation d'un nouveau terrain de football synthétique au parc des sports seront également lancées.

Concernant l'émergence de nouvelles pratiques, la commune a décidé le déploiement de spots de streets work out, dont le premier a vu le jour côté Larue, et dont les deux installations suivantes sont à l'étude pour une réalisation prochaine, en lien avec le département.

La commune consacrera par ailleurs comme chaque année une part importante de son budget d'investissement dans l'entretien de son patrimoine et la rénovation des équipements.

La Municipalité soutient donc fortement la vie sportive locale en mettant ces différentes structures sportives à disposition des associations sportives et des établissements scolaires. L'activité sportive est très intense à Chevilly-Larue, comme en témoigne l'occupation quasi-totale de ces équipements.

- Maintenir les subventions aux associations

La commune consacre près de 400 000 € de subventions annuelles aux clubs sportifs locaux, notamment à l'ELAN omnisports de Chevilly-Larue, et à leurs 4800 licenciés. L'objectif est de maintenir ce haut niveau de subvention et de renforcer le lien avec ces associations pour les accompagner au mieux dans leurs objectifs sportifs et associatifs.

- Lancer des assises du sport pour réécrire notre projet sportif local

Depuis plusieurs années, le monde du sport local est traversé par de grandes mutations. Face à ces évolutions du monde du sport amateur, comme la professionnalisation des éducateurs, le recul du bénévolat mais aussi l'évolution des pratiques dont l'émergence de nouvelles, il convient désormais d'aller plus loin et de redéfinir notre politique sportive pour mieux répondre aux nouveaux besoins.

L'année 2022 verra donc l'organisation d'une grande concertation à l'attention de tous les sportifs chevillais, adhérents de clubs ou sportifs en pratique libre, afin de mieux connaître les besoins d'aujourd'hui et de les décliner dans un nouveau projet sportif local. Ce travail d'agrégation des témoignages, réalisé au cours du premier semestre 2022, viendra par la suite alimenter les travaux du comité consultatif des sports, qui sera installé au 2^e semestre 2022.

- Chevilly-Larue, terre de jeux olympiques

La commune s'est engagée dans la labellisation «Terre de Jeux 2024 ». A ce titre, elle s'engage à contribuer à faire vivre à tous les émotions des Jeux, changer le quotidien des gens grâce au sport et permettre au plus grand nombre de vivre l'aventure olympique et paralympique dès maintenant. Ce label permettra également d'avoir la primeur sur certaines informations concernant les jeux olympiques 2024, comme en ce moment, sur le programme des volontaires.

Dans cette perspective, La Municipalité souhaite animer les années 2022, 2023 et début 2024 de diverses manifestations sportives. Sont à l'étude l'organisation d'olympiades, un triathlon familial, des stages multisports avec les disciplines olympiques, mais aussi des événements culturels autour des valeurs du sport ou encore l'histoire des Jeux Olympiques.

4.3-3 La culture comme levier d'émancipation humaine

Chevilly-Larue est riche d'une politique culturelle ambitieuse, qui s'appuie sur des structures municipales et associatives très dynamiques. Les politiques culturelles constituent en effet un incomparable levier pour éveiller les esprits, favoriser l'émancipation de la pensée et l'épanouissement de la personne, si indispensables dans l'époque que nous traversons. Alors que, face aux restrictions financières, certaines collectivités ont fait le choix de réduire le budget alloué à la culture, la Municipalité de Chevilly-Larue fait le choix inverse, audacieux, de consolider ses efforts en la matière. Ce sera encore le cas en 2022.

L'entrée depuis quelques années dans l'ère du numérique, conjuguée avec les deux années successives de crise sanitaire, ont profondément bousculé les habitudes de fréquentation des lieux culturels. A l'aune de ces bouleversements, les enjeux de l'accès à la culture, de la qualité et de la diversité de l'offre culturelle, de la médiation culturelle, des supports culturels, se sont accentués. La question des droits culturels est plus que jamais réinterrogée, dans une société où règne une concurrence féroce de l'économie de l'attention, de l'explosion de l'utilisation des réseaux sociaux et du divertissement numérique.

Alors que les services cultures ont été qualifiés de « non essentiels » pendant la crise sanitaire, les services de proximité ont été plébiscités par les français, et notamment les librairies.

Quelle place donner aux savoirs fondamentaux dans les missions d'éducation culturelle et artistique des acteurs de terrains ? Comment faire évoluer les offres pour attirer les publics les plus éloignés et permettre aux autres de revenir dans les lieux ? C'est l'enjeu fort de 2022.

L'année 2021 a été une année éprouvante pour les acteurs culturels, et a demandé une capacité d'adaptation inédite, de résilience face aux restrictions sanitaires, obligeant à annuler, reprogrammer, ou aménager les propositions. Cette période a poussé à la réflexion sur l'évolution des missions du service public culturel et maintenir un ancrage fort sur le territoire.

L'année 2022, sera l'année de la relance des rencontres entre les publics et les artistes, l'accent sera mis sur la relation directe création-œuvre et les chevillais.

La crise a mis en évidence le besoin et la capacité de notre commune à soutenir les artistes en maintenant la possibilité de continuer à créer, en adaptant les formes artistiques en allant chercher des publics nouveaux, grâce à la délocalisation, dans les lieux les plus insolites et au plus près des publics.

Développer l'éducation artistique et culturelle des publics jeunes par la diversité des propositions d'enseignements, la qualité, par le travail avec les établissements scolaires, des crèches et centres de loisirs.

La commune de Chevilly-larue n'a pas attendu que la lecture soit déclarée grande cause nationale pour porter l'ambition politique de son développement. Elle est un enjeu d'émancipation, d'acquisition des savoirs, d'inclusion depuis 140 ans. Lire (pour soi ou à voix haute), partager, rencontrer des écrivains sont les composantes de l'éducation artistique et culturelle des chevillais, à commencer par les publics de la petite enfance.

Cette ambition sera enrichie cette année, par l'organisation de la 2^{ème} édition du festival du Grand Dire, qui sera un des temps forts de l'année 2022, du 26 mars au 6 avril. L'oralité, le récit étant complémentaires à la lecture.

- La médiathèque Boris Vian

La médiathèque, étoffera en 2022 sa politique de renouvellement et d'acquisition documentaire, de valorisation des collections, d'actions éducatives et en lien avec la parentalité, de médiation numérique. Elle proposera des « Cafés Société », en présence d'auteurs, des rendez-vous pour décrypter le monde, sur les grands sujets d'actualité et de société, émergents, liés à la fracture écologique, la fracture sociale et le monde du travail ...

Enfin, elle proposera des temps forts dans le cadre de ses actions culturelles, avec le premier salon du conte, dans le cadre du Festival du Grand Dire #2. Une occasion de mettre en valeur la richesse de ses collections, les actions culturelles et scolaires autour du conte et cela sous le parrainage de la conteuse Praline Gay-Para.

Un nouveau partenariat va également voir le jour et se développer avec la nouvelle librairie chevillaise, « la Librairie du Plateau » dont la commune a contribué à l'installation.

La médiathèque se renouvelle et s'adapte aux nouveaux besoins des publics. Pour cela, elle tient compte des nouveaux usages sur les collections CD, DVD qui sont en baisse du fait de l'existence d'outils numériques et de plateformes très compétitives. Elle propose depuis plusieurs mois le prêt d'instruments de musique, de partitions, après avoir développé cet axe de découverte d'instruments insolites au sein de la médiathèque. Dans le même ordre d'idée, des réflexions sont menées pour proposer aux publics des outils ou abonnements dématérialisés afin d'adapter l'offre à la demande des usages.

- Le conservatoire de musique et de danse

Les saisons culturelles du conservatoire de musique et de danse ont été interrompues au cours des diverses vagues de la crise sanitaire. La nouvelle saison s'attachera à ouvrir à tous et avec tous les publics, des prestations variées, hors les murs, et reposant sur une pédagogie tournée vers le milieu scolaire (avec des parcours d'élèves, des évaluations). Les enseignants seront force de propositions de projets novateurs pour les élèves et le public (ex. partenariat avec l'Education Nationale autour d'un BrassBand, ainsi qu'une année orientée autour de la musique irlandaise).

Les concerts tout au long de l'année rythmeront la saison musicale et notamment des concerts explicatifs et participatifs avec les écoles, la MPT, les collèges et lycée. Des concerts classiques hors les murs, sous forme de concerts flash (12h-12h30), concerts en milieu scolaire, animations en maternelle et crèche seront également organisés.

Autour des « Musiques actuelles et innovations », seront développés de nouveaux axes musique électro, des ateliers numériques à destination des jeunes, un cursus musiques actuelles, des ateliers musiques numériques sur tablettes pour la MPT et les centres de loisirs, des concerts rock et Djaying pour la jeunesse.

La comédie musicale a connu un fort succès depuis son lancement sur la saison précédente ; les effectifs ayant considérablement augmenté, cette proposition se poursuivra avec l'intention de proposer un spectacle sur la scène du théâtre en 2023.

Enfin, une ambition particulière sera portée sur l'organisation de la Fête de la musique, présente sur 10 lieux différents de la ville en simultané. Elle devra permettre aux chevillais de se retrouver autour de concerts variés, rassemblant des professionnels et des amateurs, élèves adultes et enfants, d'autres structures partenaires, associations, groupes ou personnalités musicales rayonnants sur le territoire.

- La Maison des Arts Plastiques Rosa Bonheur

La maison des arts plastiques « Rosa Bonheur » reconduira en 2022 l'organisation de trois expositions, dont deux expositions professionnelles organisées selon des thématiques choisies. Chaque exposition est complétée par des Rendez-vous artistiques : Midi une expo / *Atelier Parents-enfants / Parcours famille / Visites guidées tout public et scolaire.*

Elle proposera également des ateliers d'arts numériques pour ados et adultes (nouveau en 2021) permettant ainsi de lutter contre la fracture du numérique. La mise en place d'ateliers artistiques avec des artistes invités, l'exposition « Sortie d'atelier » restituant tous les projets artistiques menés avec les différents partenaires (MPT, centre de loisirs, écoles élémentaires), et l'exposition de fin d'année des élèves permettent un soutien aux pratiques amateurs.

En 2022, dans le cadre du Festival Grand Dire #2, se tiendra l'exposition « Faire œuvre en cuisine ». De l'art à l'aliment, de l'aliment à l'art. L'iconographie autour de l'aliment est un thème fertile de l'histoire de l'art marquant ainsi le caractère primordial de la nourriture dans l'évolution des sociétés.

- Le théâtre André Malraux

L'activité artistique du théâtre cinéma André Malraux, sur la saison précédente, a été dense et ponctuée par des reports et des adaptations dues à la crise sanitaire. Une baisse des entrées billetteries, s'est fait ressentir en 2020 et 2021, et se poursuit en ce début de saison 2021-2022. Les acteurs du spectacle vivant et du cinéma font le constat d'un changement des pratiques culturelles des Français, avec une tendance à la sédentarisation. C'est une transformation de fond qui est amorcée. La reconquête des publics sera donc un enjeu fort pour ce secteur.

La commune continuera à soutenir le Théâtre à travers le maintien d'un haut niveau de subvention, à travers le renouvellement des conventions de mise à disposition de biens et d'objectifs. L'aide à la création, la mise à disposition des équipements et l'accompagnement des artistes et compagnies resteront également une des missions essentielles du Théâtre cinéma André Malraux. La programmation culturelle 2021-2022 est composée d'un 1/3 de spectacles reportés, n'ayant pas pu se produire en 2020-2021, notamment en ce qui concerne le festival du Grand Dire, qui a été reporté en intégralité.

Il s'agira aussi de proposer de petites formes artistiques et de réitérer le Festiv'été en début d'été 2022, sur les Planches et le cœur de ville, avec la gratuité pour aller chercher des publics qui ne viennent pas au Théâtre.

Par ailleurs, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été désignée pour accompagner la commune et le théâtre dans l'élaboration d'un pluriannuel d'investissement pour la réhabilitation du lieu.

- La Maison du Conte

La maison du conte poursuivra ses missions de développement de l'art du récit et du conte, autour de 4 axes forts : formation, accompagnement (approfondissement par la transmission, éducation artistique et culturelle) création et diffusion. Les pratiques du conte, stages et formations ont été maintenus en 2021. Les répertoires, mythes, conte et la musique, partage de récits fondamentaux ont trouvé leur force dans ce contexte. Deux années de crise sanitaire qui ont permis d'accompagner et de développer les résidences d'artistes. La maison du conte a joué la carte de la proximité, petites formes, sur les lieux

insolites et au plus près du territoire, avec une priorité donnée aux petits, aux jeunes. En 2022, elle poursuivra le partenariat avec les acteurs locaux et les associations mais également les commerces, notamment la nouvelle librairie de Chevilly-Larue. La commune poursuivra son soutien à travers le maintien de sa subvention à cette association.

Elle poursuivra aussi l'accompagnement et le soutien à la création des projets et des artistes. Elle a obtenu le label de Qualiopi, ce qui en fait un organisme de formations reconnu pour la qualité de la démarche et des résultats. En 2022, la maison du conte développera un soutien spécifique aux artistes sortant du labo, sous forme de tutorat des jeunes artistes par des conteurs expérimentés. Un nouvel appel à candidature pour former 15 jeunes laborantins verra le jour en 2022. Elle proposera également des actions culturelles sur le territoire, en direction des établissements scolaires en particulier.

Un projet européen verra le jour en 2022, dans le cadre des réseaux de professionnels du conte pour partager et développer cet art au-delà des frontières chevillaises et nationales.

Elle accueillera des spectacles, et en partenariat avec le Théâtre et les acteurs culturels municipaux, sera à l'œuvre dans le projet du Festival du grand Dire #2. Festival qui mettra en scène de nombreuses artistes conteurs, autour de la thématique de la gastronomie.

- Valoriser le patrimoine

La mise en valeur du Patrimoine de la commune sera un axe fort de l'année 2022, dans la continuité des nouvelles actions menées en 2021 (guide de la ville, présenté aux dernières journées européennes du patrimoine). La commune portera également l'ambition d'une meilleure valorisation de ses archives afin de permettre progressivement le développement d'actions culturelles sur de nombreuses thématiques. Ce traitement permet également de rédiger les pages mémoires du journal municipal appréciées des chevillais.

4.4 Offrir un cadre de vie durable, respectueux de l'identité de la commune

Après 30 années d'efforts pour en finir avec les casses automobiles de la Nationale 7, assainir ces espaces et lutter contre l'habitat indigne, le visage de notre ville est désormais quasiment constitué. Nous avons maintenant à écrire une nouvelle page de notre histoire. Non plus en aménageant de grands espaces, mais en améliorant notre cadre de vie pour répondre, par petites touches, aux enjeux de demain.

4.4-1 Terminer l'écoquartier des portes d'Orly

L'éco-quartier des Portes d'Orly, composé des ZAC Anatole France et Triangle des Meuniers, est opéré par un établissement public d'Etat, l'EPA ORSA (Etablissement Public Orly Rungis Seine Amont) dans le cadre d'une Grande Opération d'Urbanisme. Démarré en 2010, il est à ce jour en voie d'achèvement. L'ensemble des Chevillais-es qui vivaient dans les anciens bâtiments sont désormais relogés sans hausse de loyer (prix au m²), conformément aux engagements pris.

- ZAC Anatole France

Les programmes « la Venelle des Cerisiers » (lot 14) et « la promenade » (lot 18b) ont été livrés. La barre C de l'ancienne résidence Anatole France ainsi que l'ancien foyer ADEF ont été démolis. Le foncier est donc entièrement libéré pour que le chantier de construction de l'école puisse commencer (lot 10). L'année 2022 sera l'année d'élaboration des projets d'architectes et des permis de construire de la résidence autonomie, dédiée aux personnes âgées (lot 15) et de commercialisation du programme de logements attenant (lot 16b). 2022 sera aussi l'année de réalisation de la promenade Arthur Rimbaud, qui constituera le parvis de l'école.

- ZAC des Meuniers

Les programmes de logements en accession « Tempo » (lot 2B) et la résidence étudiante (lot 2A) ont été livrés en 2021. La livraison du programme « Linea » (lot 2A) est prévue dans le courant du premier semestre 2022. Les travaux de requalification de la RD7 entre l'esplanade du cimetière parisien de Thiais et le centre de secours des pompiers de Paris sont en cours de réalisation et seront terminés dans l'année. Ces travaux permettront d'ouvrir les mouvements de tourne à gauche entre la rue de la sécurité parisienne et la RD7. La voie des Meuniers sera par ailleurs ouverte à la circulation dans le courant du premier semestre. La convention qui dédiait l'occupation des locaux de l'ancienne gendarmerie à la fonction d'accueil de demandeurs d'asile arrive à terme. Les occupants sont donc progressivement déplacés dans d'autres centres et la démolition devrait s'engager dans l'année, ouvrant un accès direct à la future station de métro. Les derniers lots de la ZAC, prévus pour accueillir de l'activité tertiaire ou des locaux d'enseignement supérieur ainsi que de la résidence hôtelière et des surfaces commerciales (lots 3 et 5, totalisant 40 000 m²) vont entrer en phase de commercialisation. La 2^e phase du square Martorell sera réalisée.

- Mettre l'Etat face à ses responsabilités

L'OIN Orly Rungis Seine Amont avait été créée en 2007 en conscience des lourdes servitudes qui grevaient les territoires de 12 communes, dont Chevilly-Larue, cette partie du Val-de-Marne ayant trop longtemps servi de territoire servant au développement de la métropole parisienne. A Chevilly-Larue, cela s'est traduit par l'installation du poste électrique, du MIN de Rungis, de l'autoroute A6, mais aussi des casses automobiles le long de la Nationale 7, qui posaient de lourds problèmes de pollution des sols et de trafics en tous genres.

C'est en ayant conscience que la mutation de ces territoires nécessitait un appui financier fort de l'Etat que l'OIN et son outil d'aménagement, l'EPA ORSA, avaient été créés.

Mais avec le temps, les représentants de l'Etat au conseil d'administration de l'EPA ORSA effacent cette responsabilité historique pour placer les opérations d'aménagement face à une obligation de rentabilité. Face aux aléas de l'aménagement, l'EPA ORSA voudrait pousser la Municipalité à modifier les termes du programme de l'éco-quartier en construisant plus de logements, au détriment de sa programmation économique. L'année 2021 a été une année décisive pour refuser ce virage et obtenir de l'Etat des engagements forts. En 2022, il restera à consolider ces améliorations.

4.4-2 [Conclure la réhabilitation des Sorbiers Saussaie](#)

N'ayant pas été retenu dans le cadre des financements en politique de la ville, le quartier Sorbiers Saussaie doit poursuivre sa mue sans bénéficier d'appui financier de l'ANRU. Après la livraison de la nouvelle Maison Pour Tous et du programme de logements en accession sociale au-dessus (le Provençal), le bâtiment de l'ancienne Maison Pour Tous a été démoli et va pouvoir accueillir le chantier d'un programme de logements en accession sociale organisée en trois petits plots (la villa du Parc). Le parc, qui fera face à la Maison Pour Tous, ne pourra être aménagé qu'à l'issue du chantier de la villa du Parc.

Le programme de réhabilitation des bâtiments anciens, engagée par Valophis pour un montant de 26 millions €, a commencé avec un an de retard suite à la crise du COVID. Il se déploiera sur 18 mois, pour un achèvement total courant 2023. L'année 2022 sera par ailleurs l'année d'entrée en chantier du lot 1, en accession sociale, face à la future station de métro Chevilly 3 communes.

Restera à consolider le travail de réhabilitation du centre commercial de la rue du Poitou, afin d'en améliorer la sécurité et l'attractivité.

[4.4-3 Achever l'aménagement du cœur de ville](#)

Les travaux d'aménagement de la fontaine sur la place Nelson Mandela ont commencé dans le courant du mois de janvier. Elle devrait être livrée au printemps. L'ancien bâtiment du foyer de jeunes travailleurs a lui aussi été démoli et donnera naissance à un programme de logements intermédiaires offrant une vue sur les espaces de la CCAS et un visage plus urbain à la rue du Béarn, aujourd'hui trop traitée comme une arrière-cour. Le nouveau parc du cœur de ville devra attendre la fin du chantier du lot 8 pour être aménagé.

Le déménagement de la crèche départementale et de la PMI ont libéré des locaux communaux très bien placés en cœur de ville. La ressourcerie « l'écume des choses » s'y installera dans le courant de l'année, d'abord dans une version éphémère au printemps, puis de manière définitive au dernier trimestre 2022. L'option d'accueillir dans la partie arrière des locaux le poste de police municipale a par contre été abandonnée. Les locaux ont en effet été jugés trop restreints par rapport aux besoins du service.

[4.4-4 Protéger et renforcer le quartier historique](#)

La volonté de cession d'une partie du patrimoine du monastère par la congrégation Notre Dame de la Charité se concrétise, offrant à la commune de Chevilly-Larue une opportunité historique de reconquérir pour l'usage des Chevillais ce somptueux domaine. Après de nombreuses réunions partenariales entre la Municipalité et le représentant de la congrégation, la commune s'est positionnée pour racheter le parc pour en faire un parc public, qui pourra s'étendre sur les jardins du bassin de rétention voisin suite à la signature d'une convention avec le Département, qui en est propriétaire. La Municipalité s'est aussi positionnée pour acquérir l'aile Est du domaine et étudier la possibilité d'y implanter la mairie. L'aile Ouest sera rachetée par un hôpital pour y accueillir un centre de soins de suite.

Un travail participatif s'engage avec les Chevillais afin de déterminer les contours du futur projet, dans le respect des objectifs définis par la Municipalité : préserver le caractère patrimonial des bâtiments anciens, protéger les espaces verts et les ouvrir aux Chevillais-es, maintenir une vocation d'intérêt général au site et étendre l'esprit village au-delà de la place de l'Eglise.

[4.4-5 Mieux mettre en scène le quartier Larue](#)

Le parvis du cimetière sera au cœur du travail du syndicat intercommunal du cimetière afin de définir les clefs de financement du projet tel qu'il a été défini par la concertation publique. Ses grands principes sont les suivants : poursuivre la rénovation des bâtiments après l'installation du funérarium dans la partie sud, aménager des locaux d'accueil pour les besoins du cimetière, réorganiser le stationnement pour répondre aux besoins du cimetière et du funérarium, végétaliser l'ensemble pour y réaliser une promenade arborée et une piste cyclable sécurisée, implanter des services médicaux et paramédicaux dans la partie la plus au nord. Un travail s'engagera en 2022 avec la maison médicale Pasteur pour étudier la faisabilité d'une extension sur ce site. La salle des fêtes Joséphine Baker, située au-dessus du futur club house de rugby, a été livrée en octobre 2021.

[4.4-6 Lutter contre la pression immobilière à l'aide d'une charte promoteurs](#)

A quelques kilomètres de Paris, notre commune est très fortement impactée par les dynamiques de la métropole francilienne en matière de développement économique, social et urbain. L'arrivée prochaine du métro va davantage encore renforcer la pression immobilière et foncière en œuvre sur toute la petite couronne.

La commune de Chevilly-Larue doit s'adapter à ces transformations urbaines, poussées par le besoin de logement supplémentaire du fait des changements de modes de vie (décohabitation, séparations, ...).

Dans ce contexte dont elle ne maîtrise pas les causes, la commune souhaite maintenir l'identité de la commune, son esprit village. L'année 2022 sera l'occasion de poursuivre le dialogue serré avec les promoteurs qui s'intéressent à notre commune, qui devient de plus en plus attractive. La commune continuera à porter une exigence forte en termes d'urbanisme en négociant chaque projet pour en réduire systématiquement la densité, souvent issue de la fixation de prix de vente élevés par les propriétaires. En 2022 s'engagera le travail de rédaction d'une charte promoteur fixant les exigences de la commune. Cette charte aura vocation à garantir une bonne intégration au paysage des futurs programmes.

4.4-7 Préparer l'arrivée du métro

La livraison du prolongement sud de la ligne 14 est à ce jour toujours annoncée pour 2024 malgré les retards pris sur les autres lignes.

Un travail se met en place pour généraliser l'expérience de stationnement résidentiel réalisée avec succès dans le secteur de la Saussaie et en cours d'expérimentation sur la partie Sorbiers. La priorité sera donnée en 2022 au quartier Bretagne. Celui-ci s'accompagne d'un dialogue avec les bailleurs pour renforcer les taux d'occupation des parkings souterrains, notamment au travers d'une baisse des tarifs de location.

4.4-8 Consolider le commerce de proximité

La crise du COVID fragilise la situation de certains commerçants et freine la dynamique d'installations nouvelles. L'année 2021 a tout de même vu l'arrivée d'une librairie et d'un agent immobilier en cœur de ville. Les travaux d'aménagement des arcades par Intermarché ainsi que du local rue Edith Piaf dédié au retrait des commandes Internet devraient être réalisés dans l'année.

Pour les manifestations commerciales, le Marché campagnard a pu être maintenu, contrairement aux brocantes. Le Marché campagnard a pour la deuxième année consécutive rencontré un réel succès de fréquentation.

L'étude sur le marché forain n'a pas pu être menée en 2021 du fait des difficultés liées au COVID. Elle sera donc menée sur l'année 2022.

Un questionnaire, co-élaboré avec la Chambre de commerce et d'industrie, a été proposé aux Chevillais en 2021, qui permettra d'affiner les orientations commerciales à développer pour la suite. Le périmètre de protection et de sauvegarde du commerce de proximité sera étendu au reste de la commune en 2022, de manière à mieux maîtriser les mutations.

La Municipalité poursuivra par ailleurs sa vigilance pour protéger les riverains des nuisances occasionnées par certaines occupations commerciales.

4.4-9 Contribuer à l'élaboration du PLUI

L'année 2022 sera une année de concertation à l'échelle de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre sur les grands enjeux du PLUI en cours d'élaboration. Celui-ci ne devrait pas être adopté avant l'année 2025. Le comité consultatif du PLU, mis en place par notre conseil municipal, contribuera à ces travaux.

4.4-10 Logement : prendre part à l'effort de construction francilien tout en préservant les équilibres du territoire communal

La France traverse une crise du logement aussi grave que celle des années 1950. Le faible niveau de construction de logements depuis plusieurs années, notamment de logements à prix accessibles, et l'absence de mobilité des ménages dans le parc de logement aggravent cette situation. Plus de 736 000 demandes sont à ce jour enregistrées en Ile-de-France, alors que le nombre annuel d'attributions de logements publics est de l'ordre de 72 000. A Chevilly-Larue, la liste des demandeurs de logements s'allonge, avec près de 1200 chevillais mal-logés qui demandent Chevilly-Larue en premier choix, contre une trentaine d'attributions chaque année sur le contingent communal.

Avec la ZAC des Sorbiers et l'écoquartier, la commune n'a que peu contribué à lutter contre cette crise, s'attachant d'abord à améliorer les conditions de vie des Chevillais qui vivaient dans de l'habitat fortement dégradé, voué à la démolition. L'essentiel des programmes livrés à ce jour avait donc vocation à reloger des Chevillais, n'impactant pas les grands équilibres de la commune.

Ainsi en 2021, la commune de Chevilly-Larue accueille un parc d'environ 8500 logements. Ce parc se compose en 2021 de 1602 logements pour ménages à revenu modeste (PLUS et PLA), 87 logements pour ménages à revenus très modestes (PLAI), 1342 logements intermédiaires publics (PLS), 567 studios en résidences sociales (pour personnes âgées ou travailleurs migrants), 1423 logements locatifs privés et 3402 logements en propriété. Le nombre de logements sociaux (PLAI + PLUS + PLA + PLS) est en baisse, avec 3031 logements sociaux en 2021 contre 3347 en 2014, auxquels s'ajoutent les résidences de travailleurs migrants. La statistique officielle retenue par l'Etat est à cet égard trompeuse, puisqu'elle ne tient pas compte du nombre total de logements en écartant du dénominateur ceux qui sont déclarés comme résidences secondaires ainsi que les logements touristiques et les logements vacants, ce qui porte le nombre de résidences principales à 7853 résidences selon l'INSEE. Les résidences de travailleurs migrants ne sont par ailleurs plus comptabilisées de la même façon depuis leur reconstruction.

Les dernières phases des opérations d'aménagement nous font désormais basculer vers une création nette de logements, puisque les démolitions sont désormais terminées. Ces programmes veilleront à préserver ces grands équilibres.

Chevilly Larue est une ville respectueuse engagée en faveur d'un habitat digne et salubre. C'est pourquoi la commune étudiera l'opportunité de mettre en place les dispositifs légaux existants pour lutter contre le mal logement : mise en place de dispositifs de veille concernant la suroccupation des logements dans le cadre de réunions trimestrielles avec les bailleurs sociaux et les amicales de locataires, mise en place d'outils liés au « Permis de Louer », etc.

La réforme à l'œuvre en matière d'attribution des logements sociaux entrera dans une nouvelle phase en 2022 avec notamment des enjeux importants en matière de gouvernance de la politique de peuplement au sein des territoires communaux. Les attributions se feront désormais à travers une commission intercommunale.

4.5 Accélérer la transition écologique

Agir face aux dérèglements climatiques et en faveur de la transition écologique constitue, avec la lutte contre les inégalités, l'enjeu du XXI^e siècle. Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer dans cette transition, en tant qu'acteur et décideur local, mais aussi à travers la sensibilisation aux enjeux du développement durable auprès des populations locales. Elles peuvent pour cela s'appuyer sur les liens de proximité et de confiance qu'elles entretiennent avec les associations locales, les entreprises et les différents corps intermédiaires, qu'elles connaissent bien.

La Municipalité poursuit ainsi ses engagements pour accélérer la transition écologique sur son territoire. Forte du développement depuis plus de 30 ans du premier réseau géothermique d'Europe, qui réduit d'1/3 les émissions de gaz à effet de serre de la commune, et de nombreuses actions issues du 1^{er} Agenda 21 voté il y a 11 ans.

4.5-1 Renforcer encore notre indépendance vis-à-vis énergies fossiles

Avec la flambée mondiale des cours du gaz, du pétrole et de l'électricité, le renforcement de l'indépendance énergétique de la commune est essentiel. L'investissement dans un réseau de géothermie il y a plus de 30 ans constitue un atout important face à ce contexte international. Mais la géothermie n'est pas épargnée par ces hausses dans la mesure où elle a besoin de gaz à hauteur de 30 % pour fonctionner.

Les communes de Chevilly-Larue, de L'Haÿ-les-Roses et de Villejuif ont donc mis en place un plan d'urgence pour faire face à la situation, reposant sur une recapitalisation de la société publique locale

exploitant le réseau, la SEMHACH, par le syndicat intercommunal propriétaire du réseau, le SYGEO. L'extension du site de Chevilly-Larue, avec l'installation d'un ORC (structure de production d'électricité à partir de l'énergie produite par l'infrastructure), permettra dès le mois de septembre de réduire la part du gaz dans le mix énergétique, portant à 85 % la part des énergies renouvelables contre 70 actuellement, et réduisant de fait sa vulnérabilité.

Par ailleurs, l'extension du réseau se poursuit. Le gymnase Marcel Paul a été raccordé depuis son rachat par la commune. La géothermie alimentera aussi l'ensemble de l'écoquartier des Portes d'Orly, intégrant la nouvelle école et sa salle de sports.

L'amélioration de la performance énergétique du patrimoine communal se poursuivra, avec la livraison cette année du chantier de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique de l'école Jacques Gilbert Collet. Ce projet a été récompensé par un « trophée des communes pour la rénovation énergétique », dans le cadre d'un concours organisé par l'association des maires de France, une distinction qui valorise un programme de travaux axé sur la maîtrise de l'énergie (60% de baisse des consommations énergétiques) et l'amélioration du confort estival des usagers grâce à des solutions bioclimatiques. En 2021, les travaux de rénovation de l'éclairage du terrain d'honneur au parc des sports ont permis une baisse de la facture énergétique annuelle de 9000€ environ, par l'installation des projecteurs Led à haut rendement lumineux. Une étude sera initiée pour travailler à la réfection de la toiture du gymnase Marcel Paul et de son isolation, pour un objectif de travaux en 2023.

Ouvert depuis 2013, le Relais-énergie propose un accompagnement des Chevillais sur toutes les questions liées à la rénovation énergétique et aux économies d'énergie dans l'habitat lors des permanences mensuelles portées par l'Agence de l'Énergie du Val-de-Marne (CAUE94). Ces permanences étaient quasi complètes durant toute l'année ce qui traduit une plus grande mobilisation des chevillais en 2021, pouvant être corrélée avec l'actualité du secteur de l'énergie. L'aide financière communale à l'isolation des combles est également reconduite. De nouvelles actions de sensibilisation seront par ailleurs menées, notamment en partenariat avec le CAUE94 et l'association la Bouilloire.

4.5-2 Réduire les déchets et mieux leur offrir une 2^e vie

La ressourcerie « l'écume des choses » ouvrira ses portes en 2022 dans les locaux de l'ancienne PMI. Elle comprendra une boutique de revente des produits rénovés déposés par les Chevillais pour leur offrir une 2^e vie, à bas tarifs. Une manière de sensibiliser à l'environnement tout en ménageant le pouvoir d'achat des ménages.

L'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques est entrée en vigueur en juillet 2021, ce qui augmente les volumes recueillis dans les poubelles jaunes et réduit le volume des ordures ménagères (poubelles grises). Cette évolution conduira à ramener à un passage hebdomadaire la collecte des poubelles grises dans les quartiers pavillonnaires. Une étude sera réalisée en 2022 par l'EPT pour déterminer s'il est nécessaire d'installer en contrepartie une 2^e collecte hebdomadaire des poubelles jaunes, ou si le volume des bacs doit être augmenté.

Une collecte des déchets verts en porte à porte bi-mensuelle sera mise en place dans les quartiers pavillonnaires à partir du mois d'avril de manière à faciliter l'évacuation des bois de taille et tontes de pelouse et améliorer leur valorisation (compost, broyat).

Repoussée pour cause de contraintes sanitaires imposées par le COVID, l'installation des tables de tri dans les restaurants scolaires des écoles élémentaires se fera progressivement au cours de l'année 2022, afin de sensibiliser les jeunes publics.

En lien avec le décret d'application de loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire (AGEC) paru le 10 mars 2021, Chevilly-Larue prévoit d'accroître la part de ses achats issus de l'économie circulaire. Concrètement l'objectif sera dans certaines catégories d'achats de biens annuels de tendre vers 20% au moins d'acquisitions issues des filières du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage, par le biais de clauses et de critères dans les cahiers des charges.

4.5-3 [Participer au cycle de l'eau](#)

Face aux épisodes de pluies exceptionnelles qui se multiplient, occasionnant des phénomènes d'inondation liées à la remontée de la nappe phréatique et à la saturation des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, la stratégie de lutte contre les inondations doit être renforcée.

La gestion des eaux de pluie à la parcelle (déconnexion du réseau public) est désormais obligatoire dans tous les permis de construire. Sur la nouvelle école, au sein de l'écoquartier Anatole France, les eaux de toiture seront stockées dans un ouvrage souterrain permettant d'alimenter les balayeuses et d'arroser les massifs de fleurs. Le bassin de rétention du triangle des Meuniers, réalisé en 2020 par le Département du Val-de-Marne, accueille les eaux pluviales du quartier des Meuniers. La prochaine étape sera sa transformation par le Département en bassin de rétention souterrain capable d'accueillir les eaux de pluie du quartier Bretagne. L'enfouissement des lignes haute tension qui le surplombent est un préalable indispensable.

La lutte contre les îlots de chaleur se poursuit avec l'aménagement de deux « cours oasis » en 2021 à Paul Bert maternelle et Pasteur élémentaire, et bientôt celle de la nouvelle école, l'aménagement en cours d'une fontaine à jets place Mandela à même de rafraîchir la place en période de fortes chaleurs, la poursuite du plan de plantation d'arbres dans l'espace public et la réalisation cette année de la nouvelle promenade Arthur Rimbaud (écoquartier). Une attention particulière est portée sur les espaces de pleine terre dans l'instruction des permis de construire.

La mise en place d'une régie publique de distribution d'eau potable se poursuit. Depuis le 1er janvier 2021, 9 communes du Grand Orly Seine Bièvre (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, le Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine) sont sorties du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF). Les négociations concernant les conditions de sortie du SEDIF, encore confidentielles à ce stade, sont en phase terminale et devraient être prochainement validées par les instances décisionnelles du SEDIF et de l'EPT. Si elles sont confirmées en l'état, les modalités de répartition des actifs permettent de bâtir un modèle économique viable pour la régie, garantissant la possibilité de ne pas augmenter les tarifs, et de les réduire à plus long terme.

4.5-4 [Renforcer les mobilités douces avant l'arrivée du métro](#)

Le Schéma Directeur des Liaisons Douces (SDLD) a été adopté à l'unanimité en 2021. L'objectif est de mailler progressivement le territoire communal en pistes cyclables reliées entre elles, connectées aux autres communes, aux stations de métro, aux équipements publics, et bénéficiant d'aménagements sécurisés. Il s'agit aussi de renforcer la place du piéton. Il doit désormais se décliner par des réunions dans les quartiers pour affiner les choix d'implantation des pistes cyclables et la répartition de l'espace public au gré de l'avancement des projets.

Le réaménagement de la partie nord de rue du Petit Leroy, tronçon compris entre la rue Jacques Brel et la rue du Père Mazurié, soumis à la concertation fin 2021, entrera en chantier en 2022 dès la libération par la RATP de l'emprise de chantier de l'ouvrage annexe du métro.

Suivront cette année les études et la concertation publique pour le réaménagement de la rue Derichbourg, menant à la station de métro Chevilly 3 communes.

Un plan pluriannuel d'installation de différents équipements favorisant l'usage du vélo et de la marche s'est par ailleurs engagé : premiers parkings à vélos abrités à l'Hôtel de ville et au théâtre / conservatoire, rack à trottinettes à l'école Pierre et Marie Curie, mise en couleur de certaines pistes cyclables existantes, et bientôt de premiers jalonnements piétons-cycles sur l'avenue Franklin Roosevelt, la rue du Père Mazurié et l'avenue du Général de Gaulle. Ces aménagements vont se poursuivre.

Le dispositif d'aide financière à l'achat d'un vélo sera poursuivi. Cette aide portant initialement sur les vélos à assistance électrique en 2020, a évolué en 2021 au profit des vélos classiques en raison de l'application de l'aide régionale d'Ile-de-France Mobilités pour les vélos à assistance électrique. 60 Chevillais en ont bénéficié en 2021.

Concernant les vélos en libre-service, les difficultés rencontrées par le syndicat intercommunal Vélib' ne sont pas terminées et interdisent pour l'instant toute adhésion de nouvelle commune. Une réflexion est en cours avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre et la Métropole du Grand Paris pour travailler des solutions dans un maillage efficace.

4.5-5 Réduire le stationnement parasite par l'extension du stationnement résidentiel

Déjà fortement saturés par le stationnement automobile, les espaces publics de Chevilly-Larue n'ont pas vocation à accueillir le stationnement pendulaire des salariés venant chercher le métro. Aussi, les zones de stationnement résidentiel, expérimentées avec succès à la Saussaie, et en cours de mise en œuvre sur les Sorbiers, seront étendues progressivement à l'ensemble de la commune. En 2022 sera réalisée une étude de faisabilité pour le quartier Bretagne, qui fera l'objet d'une concertation publique en cours d'année.

4.5-6 Avec la ZFE, améliorer la qualité de l'air mais exiger un soutien financier plus fort

La Zone à faible émission prévoit l'interdiction progressive des véhicules les plus polluants dans la zone infra A86. La Métropole du Grand Paris, sous la pression de nombreux Maires insistant sur la fragilisation plus grande encore du pouvoir d'achat des ménages suite à la pandémie, a annoncé un délai supplémentaire dans l'application de l'interdiction des Crit'Air 3, et de relayer nos exigences quant au déploiement par l'Etat d'aides plus importantes pour l'achat de véhicules propres, notamment par le biais de prêts à taux zéro.

4.5-7 Plus de nature en ville

Reconnue en 2020 « Territoire Engagé pour la Nature en Ile-de-France » par l'Agence Régionale de la Biodiversité, la commune s'engage désormais dans la réalisation d'un atlas communal de la Biodiversité. Elle poursuit par ailleurs son programme de formation des agents communaux dans le cadre du dispositif « zéro phyto » piloté par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre, permettant de mener des actions de sensibilisation auprès de la population.

Parallèlement et pour la 5ème année, l'éco-pâturage se poursuivra entre mars et novembre, avec 2 moutons d'Ouessant installés sur 3 sites. Leur présence permet une gestion écologique et autonome des espaces ne nécessitant plus d'intervention, tout préservant la biodiversité et la faune locale.

Au niveau des plantations arborées, participant à la lutte contre les îlots de chaleur tout en contribuant à l'embellissement de la Ville, de nouvelles plantations seront réalisées en 2022 pour atteindre l'objectif des 200 arbres supplémentaires d'ici 2026. Actuellement 71 sujets supplémentaires ont été plantés par les services communaux en 2020 et 2021. Les essences choisies sont celles s'adaptant au milieu urbain, au changement climatique, et mellifères, nécessaires à la survie et au maintien des pollinisateurs, dont le rucher communal. A ce titre, l'abeille en ville fera l'objet de nouvelles sensibilisations en lien avec notre partenaire, la Ferme du Saut Loup, qui en a désormais la gestion.

Dans une volonté de renforcement de la place du végétal, la commune poursuit son plan de réalisation de nouveaux parcs qui prévoit que chaque Chevillais réside à moins de 10 minutes d'un espace vert. Le square Martorell dans les Meuniers devrait être livré fin 2022, la commune s'est portée candidate pour racheter les jardins du domaine des sœurs de Notre Dame de la Charité afin d'en faire un parc public, rachat qui pourrait se concrétiser en 2022 pour une mise à disposition de la Commune en 2024. L'aménagement du square du cœur de ville, en face de la nouvelle Maison Pour Tous, ne pourra commencer qu'après la fin du gros œuvre du chantier de la résidence Villa du Parc, afin que celui-ci ne dégrade pas les aménagements réalisés. De la même façon, le parc de la partie nord de l'écoquartier ne pourra être réalisé qu'à la fin de l'aménagement des lots adjacents.

L'ensemble de ces actions sera présenté au comité consultatif pour la transition écologique, dont la mise en place est prévue début 2022 et au sein duquel les Chevillais-es volontaires pourront formuler leurs propres propositions.

4.6 Un projet de sécurité et tranquillité publiques pour favoriser le vivre ensemble

La sécurité est un droit humain fondamental et l'une des conditions de l'exercice des libertés individuelles et collectives. C'est pour cela qu'elle relève des missions régaliennes de l'Etat, qui a le devoir « *d'assurer la sécurité en veillant, sur l'ensemble du territoire de la République, [...] au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens* ».

Mais cette mission n'est plus assurée suffisamment par l'Etat, qui a réduit drastiquement, en quelques années, les effectifs de police nationale et supprimé la fonction d'ilotier, qui avait l'avantage de l'ancrage de proximité. Le ministère de l'intérieur a par ailleurs depuis 2019 priorisé l'action de la police nationale sur la criminalité et les délits les plus graves, laissant aux communes la responsabilité de la lutte contre les incivilités, la petite délinquance et les contraventions basiques. C'est pour cela que la municipalité a créé, en 2019, un service de police municipale tourné vers la proximité, le dialogue et le lien social, tout en poursuivant et en intensifiant, en parallèle, ses politiques de prévention.

4.6-1 La prévention

Il est important de souligner que le premier levier du bien vivre ensemble et de la tranquillité publique relève du préventif, de l'éducation, de l'épanouissement de chacun. Le premier axe d'actions de la Municipalité en matière de sécurité relève donc de ses politiques ambitieuses en faveur de l'éducation, du foisonnement associatif, du soutien du pouvoir d'achat, de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables, de l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'habitat, etc.

Le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance se réunira comme chaque année et fixera de nouveaux axes de travail dans le cadre du partenariat entre les services de l'Etat et la commune. Les dispositifs inscrits dans le cadre du plan de prévention de la délinquance se poursuivront comme l'accompagnement des femmes victimes de violences ou les dispositifs d'aide aux jeunes donnant des signes inquiétants. Le renforcement du travail en faveur du soutien à la parentalité, notamment envers les adolescents, devrait aussi jouer un rôle essentiel.

4.6-2 La police municipale

La police municipale sera au complet en 2022 et continuera son rôle de proximité auprès des habitants et commerçants de la ville avec la volonté d'assurer l'ordre public dans le dialogue et le respect de chacun. La prévention, le dialogue seront au cœur de son action, ainsi bien sûr que des fonctions plus répressives (verbalisations, interpellations,...) lorsque cette voie s'impose. A ce titre, la police municipale se verra dotée de moyens supplémentaires (ethylo-test, cinémomètre, ...) afin de développer des actions contre les infractions routières.

La prévention auprès de publics spécifiques sera un axe de développement en 2022 : actions de sensibilisation des aînés aux arnaques à la fausse qualité, actions de prévention routière pour les jeunes.

D'autres missions seront développées telles que le suivi des chiens catégorisés ou encore le soutien aux administrés pour effectuer certaines démarches administratives. L'opération tranquillité vacances, très appréciée des Chevillais, se poursuivra.

La police municipale assurera une vigilance forte sur le respect des secteurs de stationnement résidentiel.

Le déménagement du poste de police devenu étroit au regard des effectifs, sera également un sujet d'étude au cours de l'année.

[4.6-3 La vidéoprotection](#)

Le plan de déploiement de la vidéoprotection se poursuivra. Ainsi, dans le cadre de la protection des bâtiments communaux, celle-ci sera déployée sur l'hôtel de ville et l'ancienne mairie. Une étude sur l'équipement de la place Mandela est en cours.

[4.6-4 La médiation](#)

L'accompagnement des chevillais dans leur conflit du quotidien se poursuivra avec le maintien des permanences du médiateur des conflits, une aide gratuite en direction de tous les administrés – et qui touche particulièrement les personnes éloignées du Droit dans la vie quotidienne. Ce sont ainsi 176 chevillais qui ont été reçus en 2021.

[4.7 Favoriser le commerce local, l'attractivité économique et l'emploi des Chevillais](#)

[4.7-1 Dynamiser le commerce local](#)

Le commerce de proximité est une condition importante de la vie de quartier car il contribue à générer du lien social et de l'animation urbaine. La commune a été aux côtés des commerçants durant la période difficile de pandémie. L'enjeu de cette année 2022 est de stabiliser les commerces menacés par cette conjoncture. De manière plus structurelle, l'implantation de nombreuses grandes surfaces aux abords de notre commune (Lidl, Rungis Market, Grand Frais) en plus des supermarchés historiques rend difficile la survie des commerces de proximité, fortement impactés par cette concurrence et la baisse de pouvoir d'achat des ménages.

Malgré ce contexte, le cœur de ville a tout de même vu l'ouverture d'une librairie dans l'un des locaux appartenant à la commune en fin d'année 2021, grâce à l'impulsion de la Municipalité et la mobilisation de Chevillais au sein de l'association « les amis de la librairie ».

L'attractivité de la Place Mandela sera renforcée par la réalisation de la fontaine à jets, puis à terme, du square du cœur de ville.

Les travaux d'agrandissement d'Intermarché sous les arcades ainsi que ceux du local dédié aux retraits de commande de l'enseigne doivent également démarrer cette année. Un traiteur asiatique doit quant à lui ouvrir ses portes début 2022.

Dans le but de répondre au mieux aux besoins et attentes en matière d'offre commerciale et artisanale, la commune a sollicité les chambres consulaires pour réaliser un diagnostic du commerce et de l'artisanat local. Dans ce cadre, une enquête est en cours de réalisation afin de définir des axes d'amélioration pour le commerce et l'artisanat à Chevilly-Larue à travers le recueil des avis de la population sur le sujet. Les résultats seront connus au cours de l'année et permettront notamment de définir une stratégie quant au nouveau marché à développer.

Un changement de la signalétique commerciale à l'échelle de la ville sera à l'étude en 2022 afin de contribuer à l'amélioration de la visibilité des commerces et services de proximité.

Le conseil municipal sera amené à se prononcer sur une extension du périmètre de sauvegarde du commerce. Outre l'intérêt en termes d'observation que confèrera ce projet d'extension à l'échelle du territoire (hors Min de Rungis et zone Delta), il étendra à l'ensemble du territoire communal la possibilité pour la Municipalité d'intervenir lors d'une cession de fond de commerce. Ce droit reste toutefois très encadré et limité.

[4.7-2 Favoriser l'implantation d'entreprises et la création d'emplois sur le territoire](#)

En lien avec l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, la commune participe aux actions de valorisation et de développement économique du territoire, comme les rencontres annuelles avec les acteurs économiques et sociaux du Grand Orly Seine Bièvre. La stratégie économique de l'EPT repose en grande partie sur le

maintien d'activités productives sur son territoire, dans une dynamique d'innovation pour accueillir les industries de demain, notamment en matière environnementale.

Notre commune soutient un projet de marketing territorial afin de renforcer la visibilité du Pôle d'Orly, très attractif mais fortement impacté par la pandémie. Le COVID 19 a par ailleurs modifié le rapport des salariés au travail dans le tertiaire, avec le développement du télétravail, réinterrogeant les choix stratégiques d'implantation des investisseurs. Dans ce contexte, la commercialisation de charges foncières d'activités et de commerces prévue cette année dans l'écoquartier a été élargie au secteur de la formation, notamment d'écoles du supérieur.

4.7-3 Cité de la Gastronomie Paris Rungis : l'année du choix

Dans le cadre de la consultation lancée en 2021, quatre groupements candidats ont déposé leur candidature en 2021. Le Syndicat mixte de la cité de la gastronomie a décidé des trois groupements qui pourraient continuer à concourir, conformément au règlement de consultation. Le premier dépôt des offres est prévu en mars 2022 pour une négociation qui doit se poursuivre jusqu'à l'été. Le dépôt des offres définitives aura lieu en octobre 2022, pour un choix par la commission de délégation de service public puis par le comité syndical en novembre. L'annonce publique du groupement lauréat est prévue en décembre.

L'engagement des collectivités territoriales avait par ailleurs été confirmé en 2021 (Métropole, Région, Département), la contribution de l'Etat sera quant à elle sollicitée à nouveau en 2022.

4.8 Décider avec les Chevillais

Alors que l'abstention fait rage au fil des différents scrutins depuis plusieurs années, l'appropriation de la chose publique par les citoyens est un enjeu essentiel. La Municipalité a décidé d'en faire un axe de travail fort en développant les outils de participation citoyenne. Cela se traduit par des moments de concertation à la fois sur des sujets du quotidien à travers notamment des balades citoyennes et des permanences d'élus, mais aussi sur des projets plus structurants à travers des comités consultatifs ou des votations citoyennes. Si les formes évoluent au gré des sujets, la volonté de tenir compte de la parole des chevillais innove la politique municipale.

4.8-1 Consulter les Chevillais sur les sujets décisifs pour l'avenir

L'année 2021 a vu l'organisation d'une votation citoyenne portant sur la sortie du SEDIF pour la gestion de la compétence de distribution d'eau potable et la création d'une régie publique de l'eau. Plusieurs permanences d'information de la population et d'incitation à l'expression ont été mises en place lors des initiatives festives de la ville telles que la Fête Communale, Les Planches ou encore le Forum de Rentrée. De plus, des permanences ont eu lieu sur le Marché plusieurs fois par semaine, en compagnie, le plus souvent, de la camionnette mise à disposition par l'EPT.

Une enquête concernant les commerces de proximité a également été diffusée et est toujours en cours.

Contraints par le COVID, des réunions publiques en visioconférence ont été organisées concernant le schéma directeur des liaisons douces. Dès que les protocoles sanitaires l'ont rendu possible, des réunions publiques en présentiel ont pu reprendre vie, notamment sur l'aménagement de la portion nord de la rue Petit Leroy, le stationnement résidentiel dans le quartier des Sorbiers ou encore l'avenir du centre historique avec la vente du monastère.

Pour l'année 2022, au gré des protocoles sanitaires, de nouvelles réunions de concertation seront menées, notamment sur l'aménagement de la rue Derichbourg, avec la réalisation d'une piste cyclable et la mise en place du stationnement résidentiel dans le quartier Bretagne.

[4.8-2 Associer les Chevillais à l'élaboration des politiques publiques : les comités consultatifs](#)

L'activité des Comités Consultatifs a débuté en 2020 avec, tout d'abord, celui concernant les violences faites aux femmes et intrafamiliales. Plusieurs rencontres ont eu lieu (3), des ateliers en table ronde pour faciliter l'expression de tous. Ce Comité Consultatif a initié plusieurs actions pendant la semaine du 25 novembre (pour la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes), notamment une campagne d'affichage et des permanences de sensibilisation au sujet. En lien avec les commerçants, des « violentomètres » sur les poches de pain, disponibles dans les boulangeries de la ville et la distribution de sacs avec plusieurs documents y compris les numéros utiles quand on est victime ou témoin de ces violences ont été mis à disposition.

Le Comité Consultatif pour la Transition écologique sera installé durant le premier semestre, pour intégrer l'ensemble des réflexions menées sur le schéma directeur des liaisons douces et fixer sa nouvelle feuille de route.

Le Comité Consultatif pour l'élaboration du PLUi sera lui aussi installé début d'année 2022. Ses membres seront invités à participer aux temps de concertation programmés par l'EPT Grand Orly Seine Bièvre sur le sujet du PLUi tout au long de l'année. Par ailleurs, deux ateliers seront créés : l'un pour co-écrire le projet d'avenir du centre historique, si l'achat des jardins et de l'aile Est du domaine de la congrégation Notre Dame de la Charité se concrétise ; l'autre pour rédiger une charte promoteurs afin de maîtriser les évolutions urbaines.

Le comité consultatif sur les sports sera installé à l'automne prochain, à l'issue d'une enquête menée auprès des sportifs au cours du premier semestre qui aura ainsi pu lui livrer ses conclusions. Il aura en charge l'écriture du nouveau projet sportif chevillais.

[4.8-3 Voir sa ville autrement : les balades citoyennes](#)

Les balades citoyennes ont été imaginées et mises en place dans la volonté de partager un moment de proximité et de convivialité et, dans le même temps, faire un diagnostic sincère de la ville, ses atouts et ses faiblesses, les projets, les envies et besoins de la population. Depuis le 2 octobre, plusieurs balades ont été organisées avec une participation des habitants très dépendante de la météo. Ces initiatives ont donné lieu à des comptes rendus distribués à la population de chaque secteur concerné. Les propositions et idées peuvent donner lieu à des interventions rapides, quand c'est possible, mais également à des réflexions plus larges. Une dizaine de balades est prévue pour 2022, elles enrichiront le travail des comités consultatifs.

[4.8-4 Des élus sur le terrain : les permanences du samedi](#)

Depuis le samedi 2 septembre, des permanences de la Municipalité ont lieu tous les samedis sur le marché. Ces permanences hebdomadaires permettent d'être un repère pour les chevillais-es qui souhaitent rencontrer les élus de la commune pour évoquer des situations ou solliciter des informations.

[4.8-5 Vers une application citoyenne](#)

Une application mobile sera mise en chantier au cours de l'année afin de faciliter le lien ville/usager. On y trouvera notamment une carte interactive qui recense les équipements, les services proposés, les horaires d'ouverture, les programmations, des thématiques... Parmi ses nombreuses fonctionnalités, l'appli proposera le signalement (Un nid de poule en bas de chez moi > je prends une photo > elle est géo-localisée > elle est envoyée au service), la notification Push (similaire au SMS mais qui est distribué via l'appli et non l'opérateur), les programmes cinéma et théâtre avec possibilité de réserver et/ou payer sa place en ligne, idem avec les centres de loisirs et séjours. Et la possibilité de proposer au citoyen de participer à une enquête, de lui suggérer une réunion...

Le développement de l'appli-mobile est prévu sur l'année 2022 pour un lancement au 1^{er} semestre 2023.

4.8-6 [La citoyenneté commence au plus jeune âge](#)

Le Conseil municipal des enfants poursuivra ses travaux et sera consulté sur plusieurs thématiques au cours de l'année. Il sera notamment sollicité pour déterminer le nom de la nouvelle école qui verra le jour dans l'éco-quartier. Ce lieu d'apprentissage de la citoyenneté se saisira également de problématiques au quotidien et viendra faire ses propositions au conseil municipal.

Enfin, l'année 2022 sera également l'occasion de poursuivre la modernisation de l'Administration communale avec des investissements nécessaires pour moderniser l'outil informatique (remplacement des serveurs, de l'outil de téléphonie), des moyens mis en place pour améliorer la qualité de vie au travail des agents avec par exemple le développement du télétravail. Enfin, le lien entre les services municipaux et les chevillais continuera à se développer à se moderniser pour informer et rendre compte à travers les outils numériques.

Telles sont les orientations municipales.

Vu,
Le Directeur général des services